

RAPPORT ANNUEL 2020

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



SOMMAIRE

A - TERRITOIRE CONCERNÉ ET POPULATION DESSERVIE	4
B - L'ORGANISATION DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS D'ANNEMASSE AGGLO	5
1. ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION	5
2. LE SERVICE ADMINISTRATIF	5
3. LE SERVICE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	6
4. SERVICE DÉCHETTERIE ET TRANSPORT MULTIBENNES	8
5. LE SERVICE PRÉVENTION DES DÉCHETS ET PROSPECTIVE	9
6. ADAPTATION DU SERVICE A LA CRISE SANITAIRE COVID-19	12
C - LES ACTIONS DE PREVENTION	13
7. DEFINITION DE LA PREVENTION	13
8. LA SENSIBILISATION DES USAGERS	13
9. LA SENSIBILISATION DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ	16
10. LA GESTION DE PROXIMITÉ DES DÉCHETS ALIMENTAIRES (BIODÉCHETS).....	17
D- LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE	19
11. LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES.....	19
12. LA COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES	22
13. LA COLLECTE DES CARTONS DES CENTRES-VILLES.....	27
14. LA COLLECTE EN DÉCHETTERIES	28
E- LES CHIFFRES DE LA GESTION DES DÉCHETS	33
15. DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.....	33
16. TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES	36
F- LE TRAITEMENT DES DECHETS	39
17. LES DIFFÉRENTS TRAITEMENTS	39
18. LES EXUTOIRES ET TYPES DE VALORISATION	39
19. MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	41
20. L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE VALSERHONE	43
G- LES INDICATEURS FINANCIERS DE LA GESTION DES DÉCHETS.....	46
21. LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS.....	46
22. LES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	48
23. LES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	50
24. LES COÛTS GLOBAUX DE COLLECTE.....	50
25. LA REDEVANCE SPÉCIALE.....	50
H- BILAN ET PERSPECTIVES DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS.....	52

PREAMBULE

En vertu de la loi n°95-101 du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, les Maires des communes ou les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), compétents en matière de collecte ou traitement des déchets, sont désormais tenus de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur les activités du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public. Ainsi, il est tenu à la disposition du public et un exemplaire est transmis au Préfet pour information.

Il a pour objectif de présenter les résultats techniques et financiers du dispositif d'élimination des déchets. Depuis le 30 décembre 2015, de nouvelles dispositions ont été détaillées dans le cadre du décret n°2015-1827 concernant sa rédaction.

CONSTITUTION D'ANNEMASSE AGGLO

Le 5 décembre 2007, en application de l'article L.5211-41-3 du CGCT, la Communauté d'Agglomération de la Région Annemassienne (CARA) et la Communauté de Communes des Voirons (CCV) ont fusionné.

La communauté d'agglomération issue de la fusion est dénommée Annemasse – les Voirons Agglomération dite Annemasse-Agglo.

De par ses statuts, Annemasse-Agglo est chargée de la « collecte, du traitement et de l'élimination des ordures ménagères ». Les dispositions de l'article 2 de la Loi du 15 juillet 1975 modifiée, qui définit le service d'élimination des déchets des ménages, circonscrivent le service public local aux déchets des ménages quelle que soit leur nature. La collecte, le transport, le tri et le traitement des déchets ménagers constituent donc une obligation pour la collectivité.

En revanche, le service de collecte ou de traitement effectué pour les autres déchets comme les déchets non ménagers, reste facultatif. Les articles L.2224-14 et R.2224-28 du CGCT stipulent que la collectivité peut assurer également l'élimination des autres déchets (commerces, artisans, établissements publics...), qui « eu égard à leur caractéristique et à leur quantité, ne nécessitent aucune sujétion technique particulière de collecte et de traitement. Cette possibilité se limite aux déchets non dangereux ». Les services publics de collecte d'Annemasse-Agglo prennent en charge une quantité importante de Déchets Non Ménagers (DNM) et à ce titre, appliquent la Redevance Spéciale, conformément aux obligations de la législation de 1992.

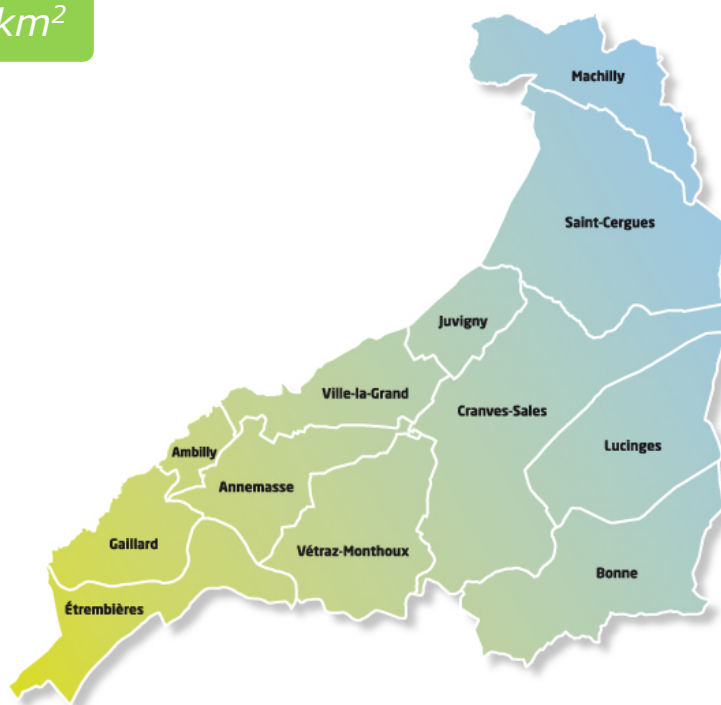
Le présent rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés est établi au titre de l'année 2020.

A - TERRITOIRE CONCERNÉ ET POPULATION DESSERVIE

Annemasse-Agglo rassemble **12 communes situées entre lac Léman et massif des Voirons**. La ville centre, Annemasse, regroupe 39% de la population totale.

2^{ème} Agglomération de Haute-Savoie

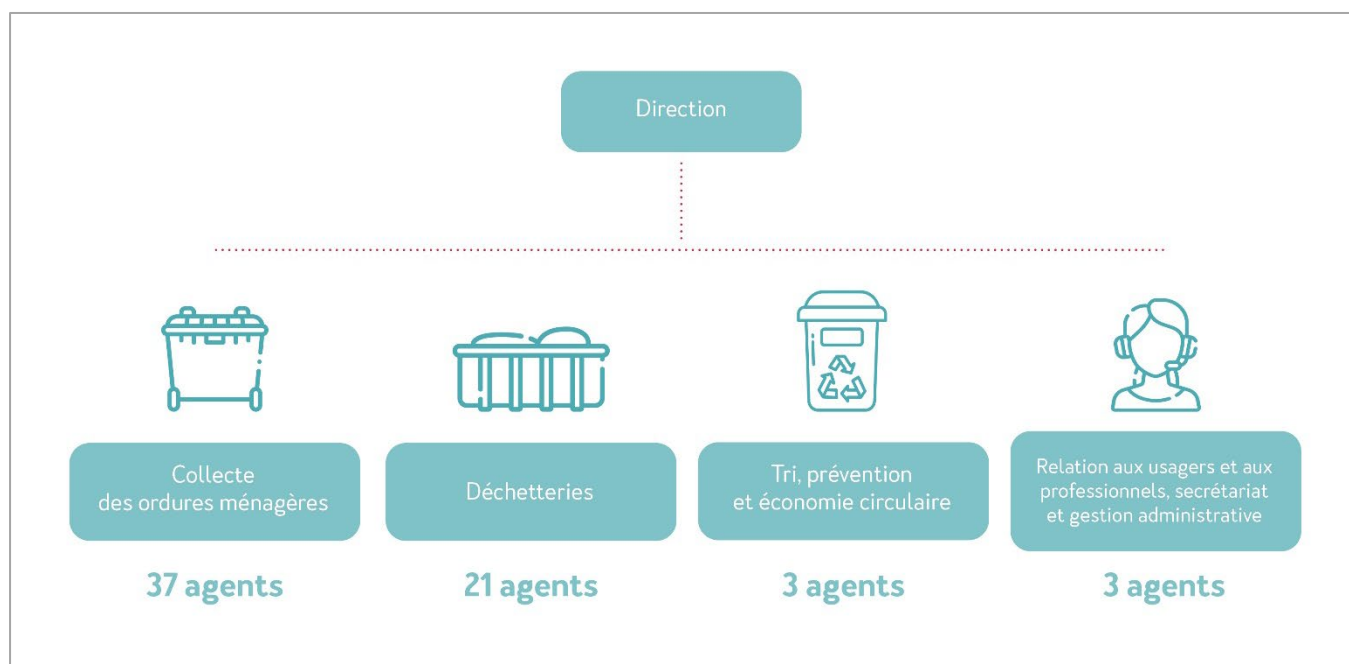
12 communes = 78.2 km²



93 779 habitants (DGF 2020) ⇨ plus de 40 000 foyers

B - L'ORGANISATION DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS D'ANNEMASSE AGGLO

1. ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION



Au 31 décembre 2020, la direction de la gestion des déchets est constituée de **65 agents** (postes permanents, hors remplacement).

2. LE SERVICE ADMINISTRATIF

Basé au Parc des Services Techniques, le **service administratif – Redevance Spéciale** assure les missions quotidiennes d'accueil téléphonique mais également le secrétariat, le suivi des remontées terrain : collecte des ordures ménagères/gestion des enlèvements en déchetteries, la distribution des vignettes d'accès, les commandes diverses, la facturation des professionnels en déchetterie de Vétraz-Monthoux et la gestion administrative de la Redevance Spéciale.

3. LE SERVICE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Compétences	EPCI/Syndicat	Régie	Prestation de service
Collecte	Annemasse Agglo	* Collecte des ordures ménagères en porte à porte sur l'ensemble du territoire	* Collecte des emballages ménagers recyclables en porte à porte sur la zone urbaine dense * Collecte des ordures ménagères et emballages recyclables en apport volontaire (zone urbaine dense)
Traitement	SIDEFAGE		* Traitement des ordures ménagères des 12 communes d'Annemasse Agglo * Collecte des emballages ménagers recyclables en apport volontaire (zone rurale) * Collecte du verre en apport volontaire sur les 12 communes

Le traitement des ordures ménagères se fait par **incinération**. Cette prestation est confiée au SIDEFAGE depuis les années 90 (transfert de compétence). Le SIDEFAGE est le Syndicat de Gestion des Déchets du Faucigny Genevois, qui regroupe plus de 440 000 habitants répartis dans 164 communes de l'Ain et de la Haute-Savoie. Dans ce cadre, il a la gestion de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) située à Valserhône (01), le compactage et le transfert des déchets incinérables par voie ferrée.

Le rapport annuel 2020 du SIDEFAGE est consultable sur le site internet : www.sidefage.fr.

3.1 MODES DE COLLECTE

Compétence	Régie	Prestation de service
Collecte	* Collecte des ordures ménagères en porte à porte sur l'ensemble du territoire (bacs roulants) * Nettoyage des Points d'Apport Volontaire (ordures ménagères et tri sélectif) * Gestion, vente et livraison de bacs pour les ordures ménagères sur l'ensemble du territoire * Vente et livraison de composteurs sur l'ensemble du territoire * Gestion du parc et livraison de bacs pour les emballages ménagers recyclables sur la zone urbaine dense * Gestion des conteneurs aériens / enterrés / semi-enterrés concernant les ordures ménagères et emballages ménagers recyclables	* Collecte des emballages ménagers recyclables en porte à porte sur la zone urbaine dense (bacs roulants) * Collecte des ordures ménagères et emballages recyclables en apport volontaire * Collecte des cartons des petits commerces en centres villes

3.2 ORGANISATION DE LA RÉGIE DE COLLECTE

Les agents de la collecte et les véhicules sont basés au Parc des Services Techniques.

L'équipe est constituée :

- * D'un technicien en charge du service,
- * D'un chef d'équipe en charge du suivi des collectes,
- * De 32 chauffeurs et ripeurs (hors remplacement),
- * D'un agent chargé de la livraison des bacs,
- * D'un agent chargé de l'entretien et de la maintenance du parc d'apport volontaire,
- * D'un agent chargé de développer l'apport volontaire.



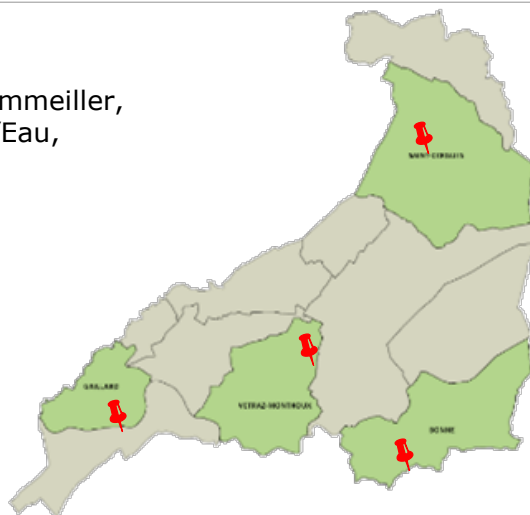
Chaque équipe de benne à ordures ménagères (BOM) est constituée d'un chauffeur et de 2 ripeurs.

L'entretien des véhicules est assuré par le Parc Auto d'Annemasse-Agglo.

4. SERVICE DÉCHETTERIE ET TRANSPORT MULTIBENNES

Les déchetteries sont gérées en régie par Annemasse-Agglo qui dispose de **4 sites répartis** sur son territoire :

- ✕ Gaillard : rue du Transval,
- ✕ Vétraz-Monthoux : rue Germain Sommeiller,
- ✕ Saint-Cergues : route de la Vy de l'Eau,
- ✕ Bonne : route de la Ripaille.



4.1 ORGANISATION DE LA RÉGIE DECHETTERIE

Les agents de déchetteries sont basés directement sur site.

L'équipe est constituée :

- ✕ D'un technicien en charge du service,
- ✕ D'un chef d'équipe en charge du suivi des déchetteries et du contrôle quotidien de l'activité,
- ✕ De 5 chauffeurs, dont un chef d'équipe, concernant l'évacuation des bennes de déchets,
- ✕ De 13 gardiens concernant la gestion des sites (hors remplacement),
- ✕ D'un agent en charge des évacuations spécifiques (DDS, lampes, piles, pneus).

L'entretien des véhicules est assuré par le Parc Auto d'Annemasse-Agglo.



5. LE SERVICE PRÉVENTION DES DÉCHETS ET PROSPECTIVE

Dans le cadre des actions liées à la prévention et gestion des déchets, une réorganisation du service a été effectuée pour assurer la sensibilisation des usagers. A compter du mois de septembre 2020, l'équipe est composée de 3 agents en charge de développer les actions de prévention sur le territoire :

- ✚ Une chargée de mission prévention,
- ✚ Une coordinatrice du tri et des animations,
- ✚ Une Maître composteur.

Cette équipe vient en complément des missions effectuées par l'ambassadeur du tri du SIEFAGE et dédié à Annemasse Agglo.

Les missions principales du service prévention :

- ✚ Développer des actions de proximité pour permettre et accroître le fonctionnement de la collecte sélective des déchets d'emballages recyclables : actions de sensibilisation, suivis qualité du tri,
- ✚ Augmenter la quantité et la qualité de la collecte,
- ✚ Promouvoir la réduction des déchets, viser une démarche zéro déchet en développant le compostage et les actions éco-responsables sur le thème de la réduction/prévention des déchets,
- ✚ Participer à l'animation de l'éco-exemplarité « déchet » de la collectivité.

5.1 DESCRIPTION DES ACTIONS DE PRÉVENTION

L'année 2020, impactée par la crise sanitaire liée au coronavirus, a été marquée par :

- Une annulation des animations en stand et des actions en porte à porte,
- Un renfort des équipes du service pour assurer la gestion des appels au secrétariat de la direction des déchets,
- Une adaptation des services avec la création d'ateliers à distance, via la visio-conférence, au second semestre,
- le développement du compostage partagé,
- le renforcement des formations pour la distribution de composteurs domestiques.

5.1.1 Auprès du grand public

Animation de stands et d'actions en porte à porte

Les ambassadeurs du tri sont amenés, hors contexte de crise sanitaire, à réaliser des animations pour sensibiliser les usagers. Ainsi, ils peuvent tenir un stand lors d'événements organisés sur le territoire d'Annemasse-Agglo et effectuer des actions de sensibilisation en porte à porte.

En 2020, **30 animations** ont été menées permettant de rencontrer les usagers du territoire.

Nombre d'animations / thème	
Compostage	13
Eco exemplarité	12
Réduction des déchets	1
Tri / prévention	4

Organisation des journées thématiques en déchetteries

- Annemasse Agglo offre **du compost aux usagers** du territoire pendant 1 mois au printemps. Cette distribution n'a pas eu lieu en 2020 en raison du contexte sanitaire.
- **Réemploi** en partenariat avec Emmaüs présent sur site, cette action n'a pas pu être menée en 2020.



5.1.2 Auprès des scolaires

Les actions sont dispensées, auprès des scolaires, par le SIDEFAGE. L'ensemble des informations sont téléchargeables dans le rapport annuel du SIDEFAGE sur le site internet : www.sidefage.fr.

5.2 LA PROSPECTIVE DU SERVICE

Lancée en septembre 2019, **l'étude stratégie** visait à doter l'Agglo d'un schéma directeur déchets à l'horizon 2020-2030. Adaptation aux nouvelles pratiques et modernité ont présidé la réflexion menée en concertation avec les communes et les techniciens via un comité de pilotage (COPIL). Ce comité a permis d'élaborer les **orientations en termes de prévention, collecte et traitement des déchets des prochaines années.**

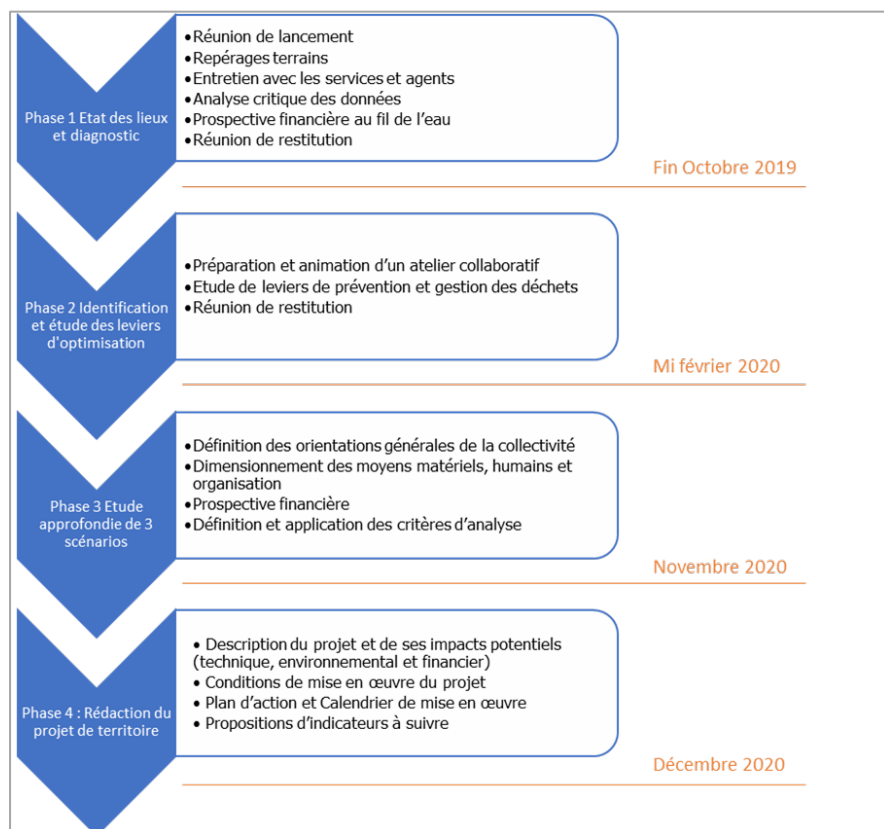
Font partie des enjeux identifiés par Annemasse Agglomération, lors du démarrage de l'étude, la possibilité de maintenir et d'augmenter la réduction à la source des déchets mais aussi l'importance d'étudier les possibilités de limitation des déchets résiduels.

Anticiper les évolutions de la réglementation, maintenir un équilibre financier du service en maîtrisant les coûts, et rendre un service adapté aux besoins du territoire ont également été identifiés comme des priorités.

Un état des lieux complet du service a été réalisé lors de la phase 1, tant sur les aspects techniques qu'économiques.

Ce diagnostic a permis de mettre en avant différents leviers étudiés en phase 2 avec les membres du COPIL et du bureau communautaire.

L'année 2020 a été consacrée à l'étude approfondie de ces 5 scénarios. Pour cela, plusieurs réunions d'échanges ont eu lieu entre les élus et les techniciens **afin de définir un unique scénario.**



Le planning initial de cette étude été décalé en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19. La finalité de cette démarche est attendue en début d'année 2021.

6. ADAPTATION DU SERVICE A LA CRISE SANITAIRE COVID-19

6.1 MAINTIEN DES COLLECTES

Suite à l'annonce du gouvernement du 1^{er} confinement en mars 2020, la direction des déchets a dû s'adapter très rapidement.

Les équipes de la direction des déchets, notamment gardiens et chauffeurs de déchetterie, ont été redéployées prioritairement à la collecte des Ordures Ménagères. C'est pourquoi l'ensemble des déchetteries de l'agglomération ont été fermées, pendant une période de six semaines, pour permettre aux équipes d'être en renfort à la collecte.

6.2 MOBILISATION AU STANDARD TELEPHONIQUE

Plus de **250 appels par jour à la mi-mars**, à lui seul ce chiffre donne la mesure de l'adaptabilité dont ont dû faire preuve les équipes du service. En lien étroit avec le service informatique, les lignes téléphoniques ont été doublées (quatre au lieu de deux) et six personnes contre deux habituellement ont été chargées de répondre aux appels, soit 200 par jour en pleine pandémie.

6.3 RETOUR PROGRESSIF POUR LES DECHETTERIES

Progressivement les déchetteries ont rouvert. A partir de fin mars, ce fut celle de Vétraz-Monthoux qui a été en mesure d'accueillir les déchets des professionnels uniquement pour ne pas pénaliser l'activité économique des entreprises.

Dans un second temps, une plateforme pour la prise de rendez-vous en déchetterie a été mise en place afin de limiter le nombre de véhicules sur site et respecter les consignes sanitaires. L'accès par RDV en déchetterie aura duré plus de 1 mois de fin avril à fin mai. Plus de **10 000 créneaux** auront été réservés, dont 91% en ligne et 9% par téléphone.



C - LES ACTIONS DE PREVENTION

7. DEFINITION DE LA PREVENTION

La prévention des déchets correspond à l'ensemble des actions situées avant l'abandon, ou la prise en charge par la collectivité, qui permettent **de réduire les quantités et/ou la nocivité des déchets**.

Il faut donc bien distinguer la prévention, qui a lieu en amont du statut de déchet, du tri, qui a pour objectif d'améliorer la valorisation des déchets.

La loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020, est venue renforcer les objectifs de la loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) de 2015, avec l'objectif de **réduire de 15% les quantités de DMA** (Déchets Ménagers et Assimilés) **produits par habitant en 2030 par rapport à 2010**.

8. LA SENSIBILISATION DES USAGERS

8.1 LA DISTRIBUTION DE STOP-PUB



Depuis 2015, Annemasse Agglo propose un stop pub aux usagers. Il est disponible à l'accueil d'Annemasse Agglo et des 12 communes du territoire.

Mettre un stop pub sur sa boîte aux lettres permet :

- ✚ d'éviter 40 kg par an de papiers, qui ont nécessité eau, énergie et matières premières pour leur fabrication et qui augmentent le volume des déchets à valoriser.

8.2 LES JOURNÉES DU RÉEMPLOI

Intégré dans le domaine de la prévention des déchets, le réemploi permet de récupérer des objets avant qu'ils ne soient jetés, afin de leur donner une seconde vie et d'éviter, ainsi, qu'ils ne deviennent des déchets. Le réemploi conserve donc la fonction initiale de l'objet.

Le réemploi, a de nombreux avantages. Il permet :

- ✚ De s'équiper à moindre frais ;
- ✚ De diminuer l'empreinte écologique d'une activité, d'une collectivité ;
- ✚ D'économiser des ressources naturelles ;
- ✚ De limiter les émissions de gaz à effet de serre ou de polluants générés par l'élimination d'un produit en fin de vie ;
- ✚ De créer et d'entretenir des emplois et filières locales ;
- ✚ De favoriser une économie circulaire valorisant et optimisant le recyclage, avec des boucles plus ou moins locales ou distantes ;
- ✚ De limiter le gaspillage ;
- ✚ De manière générale, de favoriser une économie décarbonée.

Depuis 2015, en collaboration avec Emmaüs, acteur du réemploi local, Annemasse agglo propose des « journées réemploi » en déchetteries.

Cette collaboration avec Emmaüs s'ajoute à d'autres. Il existe aussi un partenariat entre l'association « Pignon sur Rue » et Annemasse Agglo. « Pignon sur Rue » récupère, une fois par semaine, les **vélos déposés par les usagers en déchetteries** pour les réparer et leur donner une seconde vie.

8.3 LA MISE A DISPOSITION D'UN KIT ZERO DÉCHET

Depuis octobre 2019, Annemasse Agglo a mis à disposition 175 kits « zéro déchet » afin d'orienter les habitants de l'Agglomération vers un mode de vie sans déchet.

Un quizz, sur la thématique des déchets sur l'Agglo, a été lancé sur les réseaux sociaux en fin d'année. Celui-ci avait pour objectif de faire connaître les actions de la direction des déchets mais aussi de remettre un kit aux usagers participants. Au total, 52 questionnaires ont été complétés. 5 kits ont été distribués aux usagers ayant le plus grand nombre de points.



Le kit contient :

- un sac de courses réutilisable 100 % coton,
- 7 sacs en coton bio pour l'achat de produits en vrac :
 - o 2 sacs de taille XS,
 - o 2 sacs de taille S,
 - o 1 sac gradué taille M,
 - o 2 sacs de taille L,
 - o 4 pailles réutilisables en inox avec brosse,
 - o une pochette en tissu pour transporter les cosmétiques solides, avec un savon à l'argile.



Le kit zéro déchet est en vente au siège d'Annemasse Agglo.

8.4 UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Pour la rentrée 2020, Annemasse Agglo a décidé de changer l'habillage de ses camions-bennes en lançant par la même occasion une nouvelle campagne sur le tri des déchets.

Partant du constat qu'il y a encore trop d'erreurs sur le tri, Annemasse Agglo a donc décidé de rappeler les bonnes pratiques en s'inspirant de certaines références cinématographiques bien connues du grand public.



Trois messages bien distincts



A travers cette campagne, c'est le tri du verre et des déchets recyclables qui est mis en avant, ainsi qu'une astuce de réduction de ses déchets : le compostage. Ce sont ces trois messages qui arpentent désormais les routes du territoire.

- Pour le compostage : « **Il en faut peu pour être heureux, un peu de vers et de compost ! Procurez-vous un composteur, contactez les ambassadeurs !** »
- Pour le tri des déchets recyclables : « **Miroir, mon beau miroir, en quoi pourrais-je me recycler pour être le plus beau ? Donnez une seconde chance à vos emballages, recyclez-les !** »
- Pour le tri du verre : « **Verre l'infini et au-delà ! Le verre se recycle à l'infinie, triez-le !** »

9. LA SENSIBILISATION DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ : L'ÉCO-EXEMPLARITÉ

L'éco-exemplarité est un ensemble d'actions entreprises par les collectivités pour prévenir et réduire leurs impacts environnementaux sur les thématiques de l'eau, l'énergie, la mobilité et les déchets. L'éco-exemplarité s'intègre dans le plan climat PCAET voté en 2016 et s'inscrira dans un futur plan de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Annemasse Agglo est engagée dans une démarche d'éco-exemplarité afin de :

- Respecter les dernières lois en matière de prévention des déchets,
- Montrer l'exemple aux usagers,
- Réduire son impact sur l'environnement,
- Réduire les dépenses de la collectivité.

Au sein de la direction de la gestion des déchets, cela se traduit par :

- Etre exemplaire en matière de gestion des déchets auprès des usagers,
- Réduire les dépenses de l'agglo sur les consommables (papier, cartouche d'encre, vaisselle jetable, etc.),
- Réduire la facture de la redevance spéciale,
- Mettre à disposition des agents les moyens nécessaires pour trier et réduire les déchets.

Concrètement, les finalités sont :

- Impliquer les agents à devenir exemplaires,
- Créer une synergie sur la prévention,
- Appliquer la réglementation sur le tri des 5 flux,
- Créer des procédures déchets par service,
- Disposer d'outils de communication déchets/agents/élus.

Ainsi, en 2020, Annemasse Agglo a porté une attention particulière à :

- Sensibiliser les nouveaux élus en septembre 2020 en bureau et en conseil communautaire,
- Continuer le diagnostic, débuté en 2019, en auditant les référents agents,
- Déployer quelques actions de sensibilisation dans les services lors des diagnostics.

Concrètement, l'hôtel de l'Agglo a été équipé de son site de compostage partagé permettant ainsi aux agents de composter leurs restes de repas, marcs de cafés, sachet de thé, etc.



10. LA GESTION DE PROXIMITÉ DES DÉCHETS ALIMENTAIRES (BIODÉCHETS)

Aujourd’hui, les déchets organiques (aussi appelés biodéchets) représentent environ 30% du contenu d’une poubelle. C’est environ 98 kg / habitant / an soit un potentiel de près de 8 millions de tonnes de biodéchets en France (source : Réseau compost citoyen). Ils sont composés de 60 à 90% d’eau, ce qui rend leur combustion difficile. C’est donc une dépense énergétique importante que l’on peut facilement éviter.

10.1 LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Annemasse Agglo incite les usagers, depuis 2009, en maison individuelle, à composter leurs déchets fermentescibles en soutenant, financièrement, l’acquisition d’un composteur.

Nombre de composteurs livrés depuis 2009

Type / Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
360 litres	30	35	24	19	14	13	19	19	27	38	62	80
500 litres	175	231	108	32	36	34	23	43	38	29	17	17
Total	205	266	132	51	50	47	42	62	65	67	79	97
TOTAL GLOBAL	1 163											

Au 31 décembre 2020, Annemasse Agglo compte ainsi **1 163** composteurs domestiques en place soit un taux de 11% de foyers pavillonnaires équipés.

Les composteurs sont proposés moyennant une participation financière de 20€. Un bioseau de 7L est aussi disponible à 2 €. Un bon de commande est téléchargeable sur le site internet ou à disposition à l’hôtel d’agglomération. Afin de rendre la démarche plus efficiente, Annemasse-Agglo a souhaité corréler la livraison des composteurs à une formation des usagers. Celle-ci dure environ 1 heure et précède la livraison du composteur.

La formation obligatoire, depuis 2020, dispensée par le maitre composteur de l’Agglo permet d’apprendre le fonctionnement du compostage (conditions pour la bonne décomposition des déchets, consignes, utilisation du compost) sous la forme d’un jeu. Les usagers repartent ensuite avec leur composteur et un bio-seau s’ils le souhaitent.

En 2020, suite à une campagne de communication sur les véhicules de collecte, la demande a augmenté de 17%. Sur les 79 demandes de composteur domestique, l’ensemble des participants ont reçu une formation.



10.2 LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Le compostage partagé prend une place de plus en plus importante en termes de prévention. Les premiers sites ont été installés avec des copropriétés puis avec des bailleurs sociaux, permettant désormais des installations sur le domaine public par effet d'entraînement.

Les sites de compostage partagé offrent la possibilité, non seulement de réduire les tonnages d'ordures ménagères, mais aussi de créer du lien social entre les usagers. L'année 2020 a permis l'installation de 8 sites supplémentaires par rapport à 2019.

Pour ce faire, la mise en œuvre et le suivi nécessitent un accompagnement. Depuis 2018, celui-ci est réalisé par le maître composteur d'Annemasse Agglo. Il assure l'installation des sites, participe à la sensibilisation des habitants et au réapprovisionnement en broyat.

La répartition des sites sur l'Agglo :

Tableau : Répartition des sites par typologie (en nombre cumulé/année)

	2012	2014	2015	2017	2018	2019	2020
Bailleur social			1	1	1	3	4
Collèges – lycées						1	1
Jardins collectifs en ville – site sur lieu public					1	3	3
Copropriétés	1	2	3	5	5	9	12
Autres (administrations, entreprises)				1	2	4	4
TOTAL CUMULE	1	2	4	7	9	20	28

La mise en place des sites de compostage partagé publics a été ralentie par le contexte mais ces installations ont permis de répondre à une forte demande locale.

Le réseau des guides composteurs

L'année 2020 a été marquée par la **1^{ère} formation de guide composteur**. Annemasse-Agglo souhaite ainsi développer un réseau de guides sur son territoire au fil des années.

Le guide composteur devient une personne relai active pour sensibiliser et transmettre son savoir à d'autres habitants. En lien fort avec la collectivité, il peut également proposer des actions de promotion du compostage, pour le favoriser sur l'ensemble du territoire. La formation proposée est dispensée par un organisme référencé, d'une durée de 2,5 jours et permet de découvrir ou d'approfondir les différentes techniques du compostage ainsi que le rôle et les missions du guide-composteur.

L'objectif à long terme est d'avoir un réseau de guides et de mener des actions sur le compostage à différentes échelles et pour différents publics.

D- LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE

11. LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

11.1 EN PORTE À PORTE

La collecte est réalisée en porte à porte, en régie directe sur l'ensemble du territoire d'Annemasse-Agglo. Elle est assurée de 1 à 2 fois par semaine, en fonction des secteurs, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, selon l'organisation des tournées, de 4h45 à 13h30. Le service n'est pas assuré les jours fériés, le rattrapage s'effectuant le mercredi. Les usagers sont informés par presse écrite et sur le site internet. La collecte mobilise 8 camions traditionnels en permanence ainsi qu'une microbenne.

Commune	Jour(s) de collecte si vous habitez en maison	Jour(s) de collecte si vous habitez en immeuble
Ambilly	Lundi	Lundi Jeudi
Annemasse	<i>Centre-ville</i>	
	Mardi	
	Vendredi	
	<i>Hors centre-ville</i>	
	Lundi	
	Jeudi	
Bonne	Lundi	
Cranves-Sales	Mardi	
Etrembières	Jeudi	Lundi
		Jeudi
Gaillard	Mardi	Mardi
		Vendredi
Juvigny	Jeudi	
Lucinges	Vendredi	
Machilly	Jeudi	
Saint-Cergues	Jeudi	
Vétraz-Monthoux	Lundi	Lundi
		Jeudi
Ville-la-Grand	Vendredi	Mardi
		Vendredi

Le planning est disponible sur le site www.annemasse-agglo.fr.

Une collecte sécuritaire

La sécurité du personnel et des usagers passe par la résolution des points noirs de collecte des ordures ménagères qui ont été recensés et pour lesquels des solutions alternatives sont progressivement trouvées avec la collaboration des communes.

Un point noir de collecte représente une situation dangereuse dont les conséquences, en cas d'accident, pourraient mettre en péril l'existence/l'intégrité physique du personnel de collecte ou de tout autre tiers évoluant à proximité de la zone de travail du collecteur. Ces points noirs de collecte sont classés selon une échelle de dangerosité et sont solutionnés en privilégiant les plus critiques. Les points noirs ont été réglés à 90% depuis 2017. Les 10% restants sont collectés par la microbenne car compliqués à résoudre.

La conteneurisation des ordures ménagères

Depuis la reprise en régie de la collecte sur la totalité du territoire d'Annemasse-Agglo, tous les habitants doivent systématiquement se doter de conteneurs normalisés à préhension ventrale, ce qui permet de les rattacher au peigne du lève-conteneur. Les volumes des conteneurs doivent être adaptés à la production de déchets des foyers et à la fréquence de collecte.



Ces conteneurs peuvent être achetés par les usagers dans les commerces privés ou auprès d'Annemasse-Agglo dont les bons de commande sont téléchargeables sur le site internet (www.annemasse-agglo.fr).

La conteneurisation des ordures ménagères permet d'éviter le contact direct avec le déchet pour les ripeurs et est une garantie d'hygiène.

Ces résolutions sont prises en application de l'obligation de mettre en œuvre des mesures de prévention et par application de la Recommandation 438 de la CNAM spécifique au métier de collecte des déchets.

11.2 EN APPORT VOLONTAIRE

Dans le cadre du ramassage des ordures ménagères, une collecte en points d'apport volontaire (PAV) a été mise en place sur certains secteurs du territoire intercommunal :

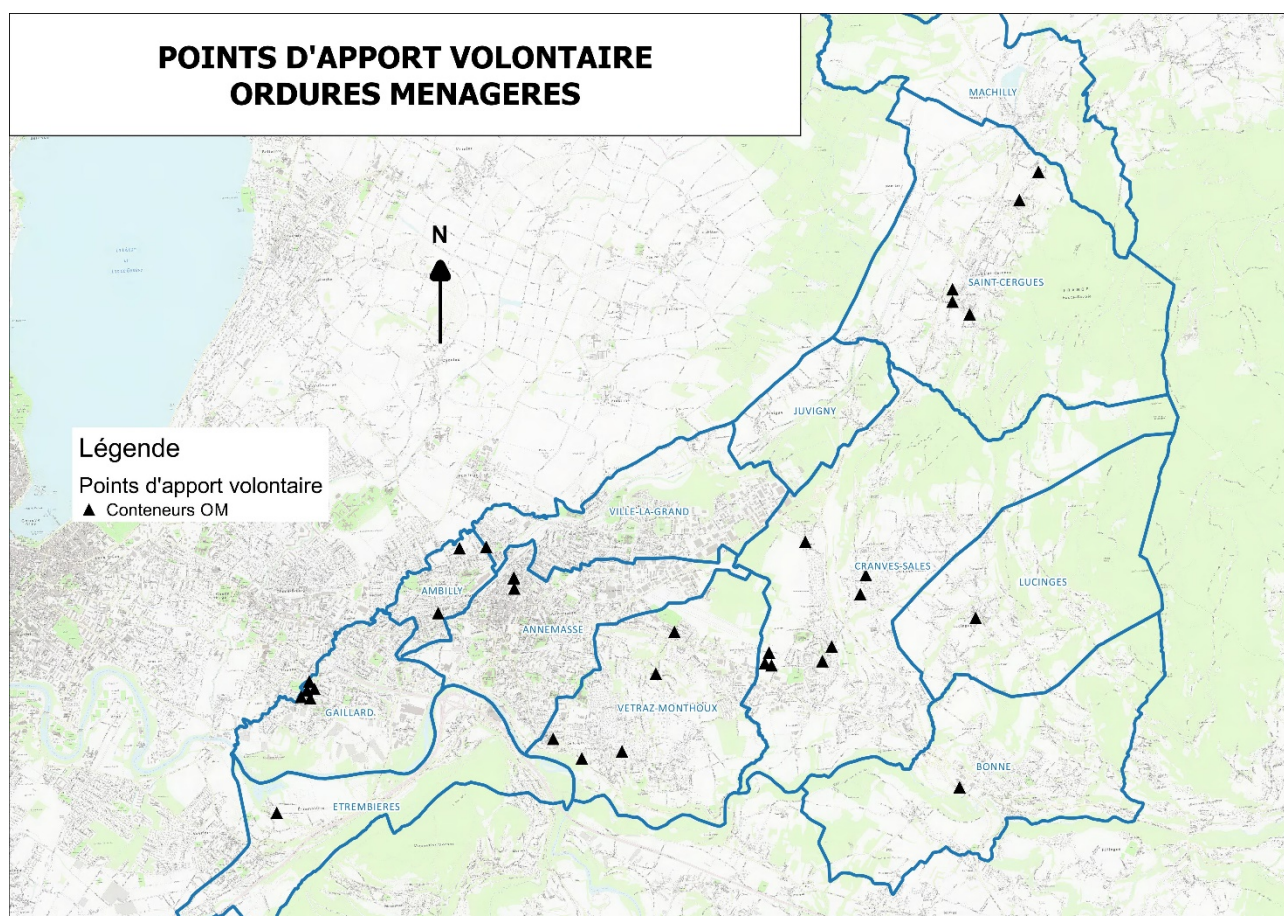
- **Ambilly** : Rue Coco / Aristide Briand ; Rue du Pré de la Chille
- **Annemasse** : Chablais Park
- **Bonne** : Route de la Ripaille
- **Cranves-Sales** : Rue de la Mairie ; Place du Commerce ; Route de Rosses ; Grand Pré/Fontaine ; Route de Lossy ; Route des Petits Bois ; Rue de la Géline ; Chemin des Nants
- **Etrembières** : Chemin des Grandes îles
- **Gaillard** : Le Châlet (ex-SIGEM)
- **Lucinges** : Chemin des Jardins
- **Saint-Cergues** : Impasse des Cheneviers ; Rue de Terret ; Route de Borings ; Route de la Charrière ; Rue des Allobroges
- **Vétraz-Monthoux** : Chemin des Arelles ; Chemin des Mésanges ; Route de Bonneville ; Route du Stade
- **Ville-la-Grand** : Rue Albert Hénon

31 PAV pour les ordures ménagères sont en service en 2020.

Les PAV ont été installés dans le cadre des nouveaux programmes immobiliers et pour le regroupement des points noirs constatés sur la collecte en porte à porte des ordures ménagères.

La prestation de collecte est réalisée par l'intermédiaire d'un camion équipé d'une grue de levage. Cette collecte est effectuée une à trois fois par semaine maximum par un prestataire de service privé.

Cartographie des PAV OM (2020)



Commune	Ambilly	Annemasse	Bonne	Cranves-Sales	Etrembières	Gaillard	Lucinges	Saint-Cergues	Vétraz-Monthoux	Ville-la-Grand
PAV OM	2	2	1	8	1	5	1	5	5	1

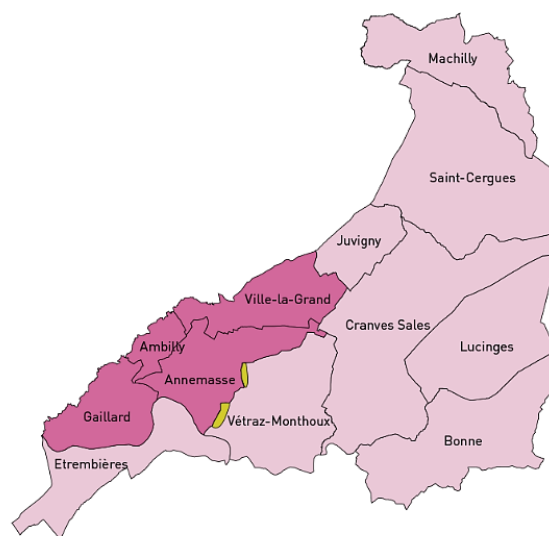
12. LA COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

12.1 EN PORTE À PORTE

Depuis le 1er juin 2015, pour augmenter la quantité collectée de matériaux recyclables (papier cartonnettes ; flacons en plastiques et aluminium), une collecte en porte à porte, en un seul flux « multi matériaux », est réalisée sur la zone urbaine dense du territoire (Ambilly, Annemasse, Gaillard, Ville-la-Grand ainsi que la partie limitrophe Vétraz-Monthoux/Annemasse).

Celle-ci est effectuée par le biais d'un prestataire privé.

La collecte des emballages est assurée du lundi au vendredi, en fonction des secteurs, de 4h à 14h y compris les jours fériés. Le planning est disponible sur le site www.annemasse-agglo.fr.



Collecte sélective en porte à porte

- Zones concernées
- Zones non concernées
- Zones concernées sur la commune de Vétraz-Monthoux

Commune	Jour de collecte
Ambilly	Mercredi
Annemasse*	
> Secteur Centre-ville	Mercredi
> Secteur Brouaz/Vernand/Château Rouge	Mardi
> Secteur Perrier/Livron/Beulet/Romagny	Vendredi
Gaillard	Jeudi
Vétraz-Monthoux (secteur concerné)*	Mardi ou Vendredi
Ville-la-Grand	Lundi

12.2 EN APPORT VOLONTAIRE

Lors de la mise en place des bacs « jaunes », les Points d'Apport Volontaire (PAV), ont été progressivement retirés pour ne conserver que le verre sur la zone urbaine dense du territoire.

Dans le cadre des communes périphériques, non équipées en bacs « jaunes », les points d'apport volontaire constituent l'unique moyen de tri des emballages (papiers, cartonnages, emballages en plastique et métalliques et verre). Le SIDEFAGE met à disposition des communes adhérentes des colonnes aériennes pour ces trois flux de déchet. Lors d'un renouvellement urbain ou d'une amélioration qualitative d'un site, Annemasse-Agglo peut mettre à disposition des communes des conteneurs enterrés/semi-enterrés.

La cartographie des PAV est consultable sur le site www.annemasse-agglo.fr.

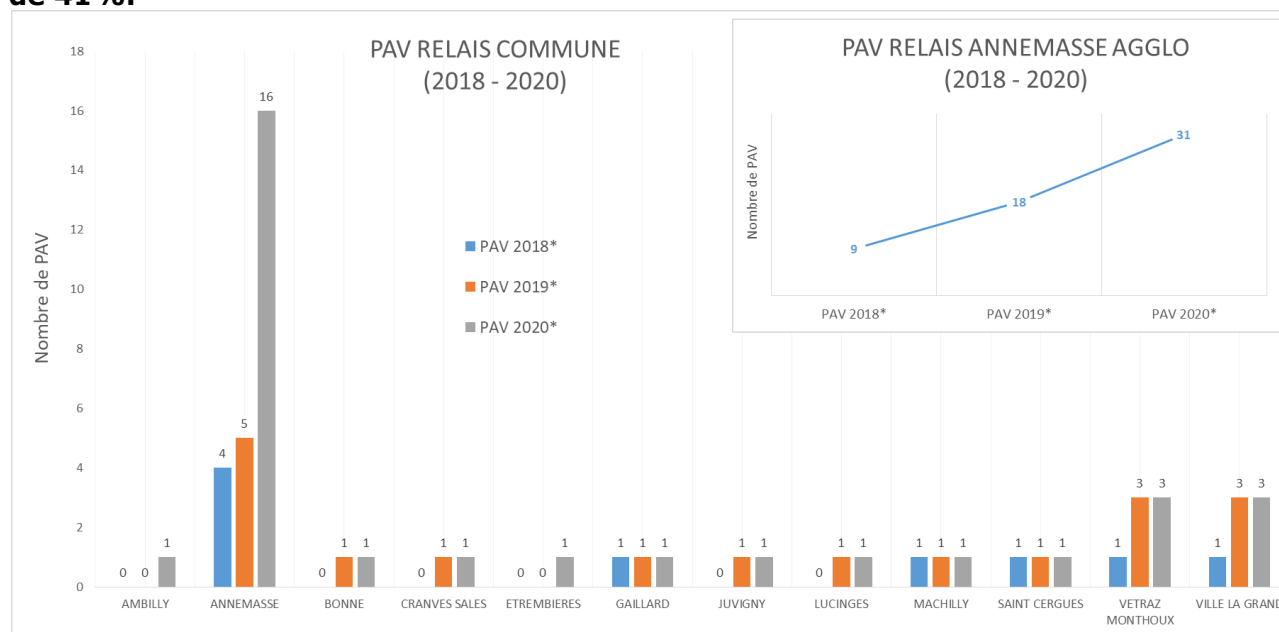
Les PAV sont aménagés pour recevoir les emballages ménagers répartis selon les flux suivants :

- * Fibreux : papiers et cartons,
- * Non fibreux : flacons en plastique et aluminium,
- * Verre : bouteilles et flacons en verre.

COLLECTE DES TEXTILES

Sur les 12 communes de l'Agglo, des PAV ont été installés pour la collecte des textiles, linges et chaussures (TLC). La collecte est effectuée par une entreprise de réinsertion, le Relais France.

31 PAV TLC sont en service en 2020. Le nombre de PAV mis en service n'a cessé d'augmenter depuis 2018. Entre 2019 et 2020, le service en lien avec la commune a augmenté **la dotation de 41%**.

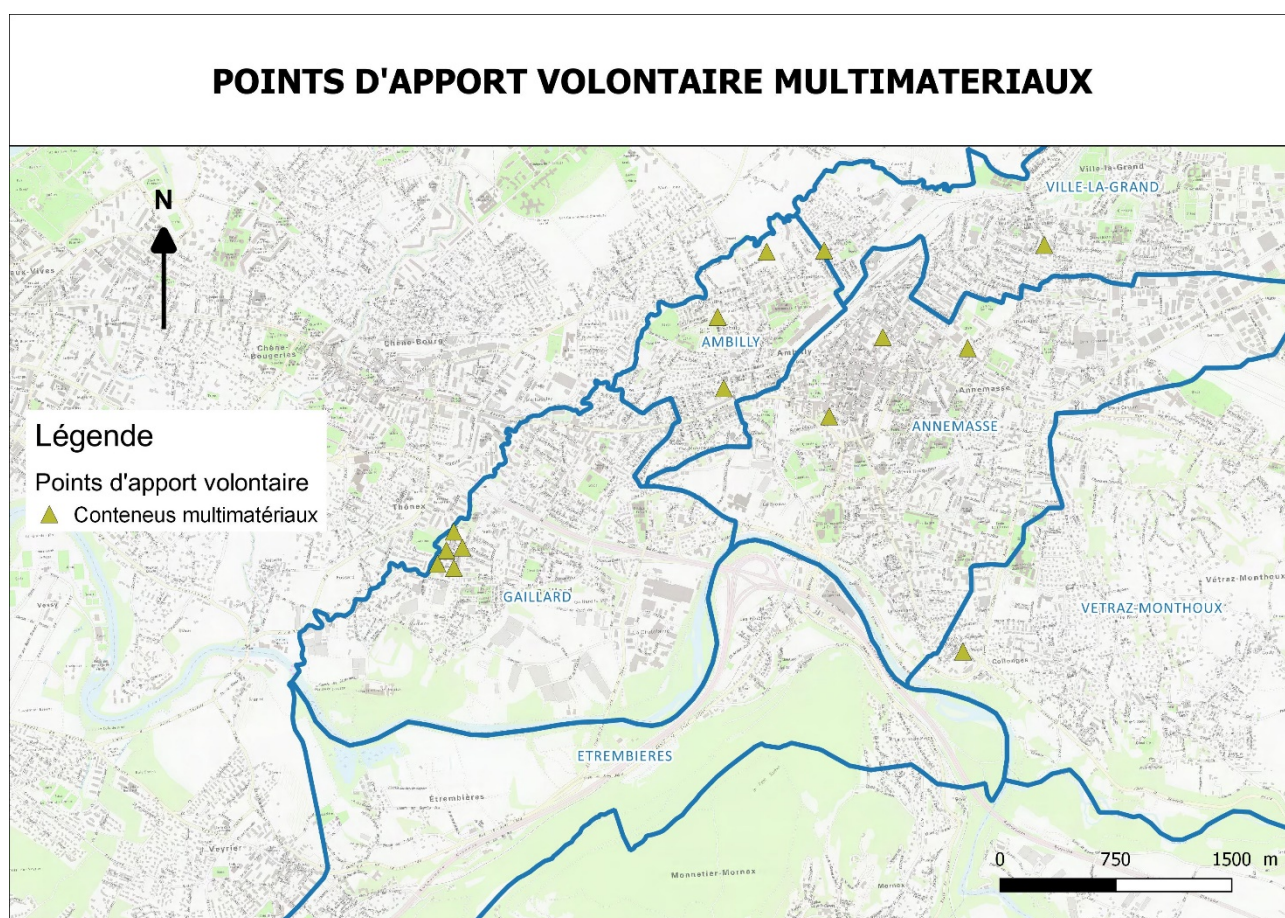


COLLECTE DES PAV MULTIMATERIAUX

Des PAV pour la collecte des multi matériaux (emballages et papiers mélangés) sont installés sur certaines communes concernées par la collecte du bac jaune en porte-à-porte. Cette prestation mandatée par Annemasse-Agglo est effectuée une fois par semaine par une entreprise privée. Elle concerne les communes situées dans le périmètre de la collecte du bac jaune.

14 PAV multi matériaux sont en service en 2020.

Cartographie PAV multimatériaux (2020)



Commune	Ambilly	Annemasse	Gaillard	Vétraz-Monthoux	Ville-la-Grand
PAV multimatériaux	3	3	5	1	2

DENSITE DES PAV TRI SELECTIF PAR COMMUNE

CAAV	Flux	Nb conteneurs	Population DGF 2019	Nb d'habitant/conteneur	Préconisation 1/300	Delta	Niveau de correspondance à l'objectif de 1/300
Ambilly	PC	2	6574	3 287	22	20	NC
	PC	0	6574	0	22	22	NC
	Verre	11	6574	598	22	11	50%
Annemasse	PC	9	36067	4 007	121	112	NC
	PA	6	36067	6 011	121	115	NC
	Verre	36	36067	1 002	121	85	30%
Bonne	PC	8	3477	435	12	4	67%
	PA	8	3477	435	12	4	67%
	Verre	8	3477	435	12	4	67%
Cranves-Sales	PC	12	6992	583	24	12	50%
	PA	12	6992	583	24	12	50%
	Verre	12	6992	583	24	12	50%
Etrembières	PC	6	2586	431	9	3	67%
	PA	6	2586	431	9	3	67%
	Verre	6	2586	431	9	3	67%
Gaillard	PC	4	11802	2 951	40	36	NC
	PA	2	11802	5 901	40	38	NC
	Verre	17	11802	694	40	23	43%
Juvigny	PC	2	668	334	3	1	67%
	PA	2	668	334	3	1	67%
	Verre	4	668	167	3	-1	133%
Lucinges	PC	4	1858	465	7	3	57%
	PA	4	1858	465	7	3	57%
	Verre	2	1858	929	7	5	29%
Machilly	PC	4	1133	283	4	0	100%
	PA	4	1133	283	4	0	100%
	Verre	5	1133	227	4	-1	125%
Saint-Cergues	PC	8	3797	475	13	5	62%
	PA	8	3797	475	13	5	62%
	Verre	9	3797	422	13	4	69%
Vétraz-Monthoux	PC	14	9108	651	31	17	45%
	PA	14	9108	651	31	17	45%
	Verre	17	9108	536	31	14	55%
Ville-la-Grand	PC	2	8900	4 450	30	28	NC
	PA	2	8900	4 450	30	28	NC
	Verre	14	8900	636	30	16	47%

Flux : PA : Plastique/Alu, PC : Papier/Carton - Source SIDEFAGE

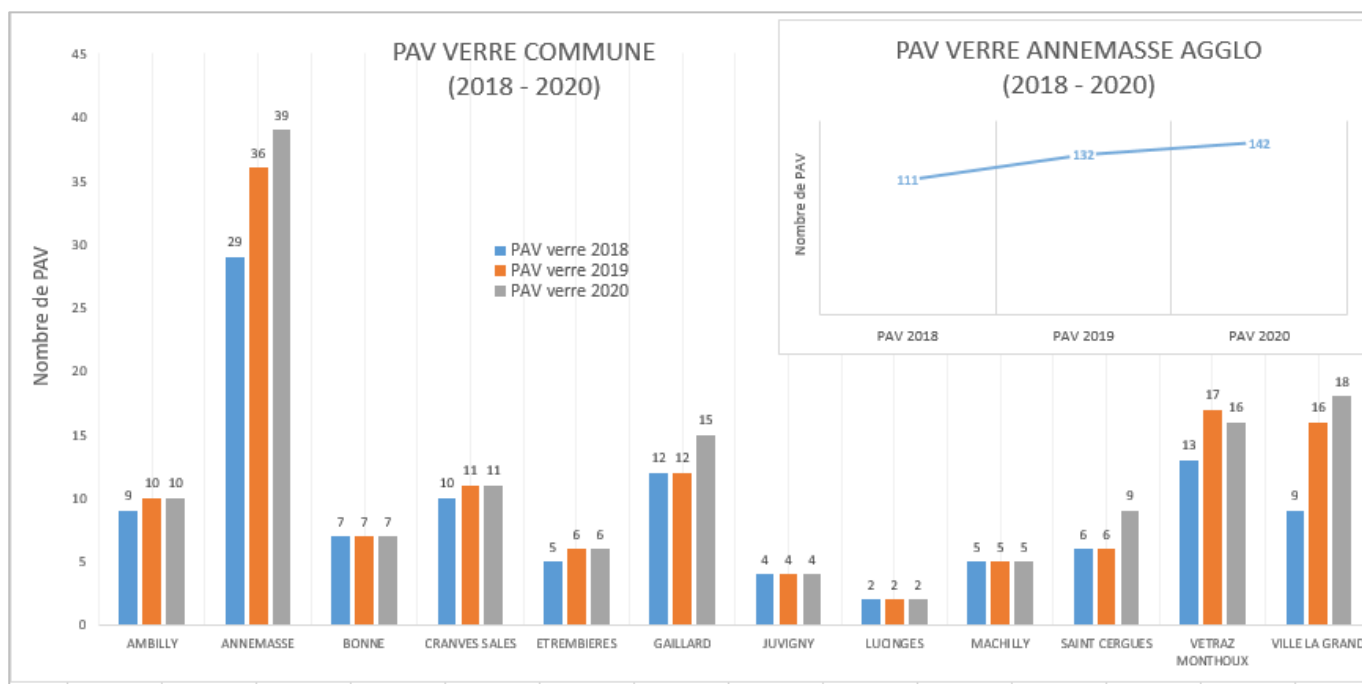
On constate une augmentation du nombre de conteneur sur le territoire intercommunal. Une campagne de densification est menée depuis 2018 en partenariat avec le SIDEFAGE et les communes. Un objectif de 1 conteneur pour 300 habitants a été fixé.

En 2020, Annemasse Agglo compte :

- 142 conteneurs pour le verre (vert)
- 58 conteneurs pour le fibreux (jaune)
- 58 conteneurs pour le non-fibreux (bleu)

IMPLANTATION DES PAV VERRE

Le chargé de mission en point d'apport volontaire œuvre, depuis 2019, en concertation avec les communes, pour densifier les PAV verre. En lien avec le SIDEFAGE, il est chargé d'augmenter le nombre de points de tri, dont le verre. Entre 2018 et 2019, on constate une augmentation de **+21% du nombre de PAV verre**.



ENTRETIEN DES PAV

Le nettoyage des colonnes aériennes et enterrées, des flux jaunes et bleus, est assuré par le SIDEFAGE.

Annemasse Agglo a mis en place depuis quelques années une campagne de lavage des PAV multi matériaux et ordures ménagères. Les PAV sont nettoyés à la fois en extérieur mais aussi à l'intérieur de la cuve.

Le nettoyage des plateformes des emplacements des PAV est assuré par la direction de la gestion des déchets d'Annemasse-Agglo. L'équipe est constituée en moyenne de deux agents, selon les nécessités de service à la régie de collecte, pour le ramassage des dépôts sauvages. Les fréquences varient en fonction de l'état du PAV.

En complément, les services municipaux assurent aussi un nettoyage, dans le cadre de leur compétence en matière d'entretien de voirie.

13. LA COLLECTE DES CARTONS DES CENTRES-VILLES

Depuis de nombreuses années, les petits commerçants des centres villes bénéficient d'une collecte gratuite des gros cartons bruns d'emballages.

En juillet 2009, cette collecte a été étendue sur le territoire en incluant les centres villes de Bonne, Cranves-Sales et Saint-Cergues.

Cette prestation est assurée par une entreprise privée les mardis et vendredis à partir de 19h.



14. LA COLLECTE EN DÉCHETTERIES

Les déchetteries sont des centres d'accueil des déchets qui ne peuvent être déposés dans les ordures ménagères. Celles-ci sont équipées d'une plate-forme haute, pour l'accès des usagers, et de 6 à 15 box en contrebas pour la pose des bennes de 10 à 35m³. Ces sites comportent une aire réservée aux PAV et une aire abritée pour la collecte des Déchets Diffus Spécifiques (DDS).

Chaque usager (particulier ou professionnel) trie les déchets qu'il apporte sous la surveillance des gardiens de déchetterie. Les gardiens sont chargés de rappeler les consignes de tri et de faire respecter le règlement intérieur voté par le Conseil Communautaire. La qualité du tri étant une condition sine qua non de l'existence de tels sites.

Les professionnels ont accès uniquement à la déchetterie de Vétraz-Monthoux qui dispose d'un pont bascule pour les pesées entrée/sortie permettant d'éditer la facturation des dépôts en déchetterie. Les tarifs applicables à chaque catégorie de déchet sont révisés annuellement et votés lors du Conseil Communautaire (plus d'informations sur le site www.annemasse-agglo.fr).

14.1 LES HORAIRES D'OUVERTURE EN 2020

Les horaires ont été modifiés en avril 2019 afin de supprimer l'alternance été/hiver, source de confusion auprès des usagers, et d'améliorer les conditions de travail des gardiens de déchetterie.

BONNE Route de la Ripaille	Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h, fermée le jeudi
GAILLARD Rue du Transval	Du lundi au samedi de 8h à 18h
SAINT-CERGUES Route de la Vy de l'eau	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h, fermée le mardi
VÉTRAZ-MONTHOUX « Les Grands Bois » Rue Germain Sommeiller	Du lundi au samedi de 8h à 18h30 Pour les professionnels : du lundi au vendredi de 8h à 18h30

Toutes les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

14.2 LES DÉCHETS ACCEPTÉS

Toutes les catégories de déchets ne sont pas acceptées sur tous les sites en raison des emplacements disponibles.

DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIES				
	Bonne	Gaillard	Saint-Cergues	Vétraz-Monthoux
● Dépôt autorisé pour les particuliers et les pros				
● Dépôt autorisé seulement pour les particuliers				
Déchets verts (coupe de haies, tonte de pelouse, etc.)	●	●	●	●
Cartons (pliés)	●	●	●	●
Meubles (chaise, meuble de cuisine, etc.)	●	●	●	●
Encombrants	●	●	●	●
Ferraille (tuyauterie, objet en fonte, etc.)	●	●	●	●
Gravats (briques, vaisselle, céramique...)	●	●	●	●
Déchets industriels banals (DIB) (laine de Roche, Siporex, etc.)		●		●
Laine de verre		●		●
Placoplâtre	●	●	●	●
Terre				●
Verre plat				●
Bois	●	●	●	●
Fenêtres		●		●
Pneumatiques (sans jantes) (4 pneus maximum par dépôt)	●	●		●
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) (four, téléviseur, réfrigérateur, etc.)	●	●	●	●*
Huiles (de moteur ou végétale) (3 litres maximum par dépôt)	●	●	●	●
Déchets dangereux (détergents, peintures, etc.) (100 litres max)	●	●	●	●
Vélos	●	●	●	●
Capsules Nespresso en aluminium, cartouches d'imprimante vides, piles, lunettes, tubes et lampes néon	●	●	●	●
Emballages recyclables (bouteilles et bocaux en verre, papiers, cartons d'emballages, bouteilles en plastique, emballages en métal, etc.)	●	●		●

* Les professionnels sont autorisés à déposer uniquement les petits appareils électriques et leurs câbles (cafetière, sèche-cheveux, appareil à raclette, ordinateur, téléphone, tablette...)

14.3 MODERNISATION DES SITES

Le processus de modernisation des sites s'est poursuivi avec la création **d'une plateforme annexe et la mise en place d'un algéco** sur le site de la déchetterie de Vétraz-Monthoux.

Initialement, les bennes permettant la rotation des déchets en déchetterie étaient stockées sur la partie gauche de la déchetterie. Afin d'améliorer la circulation sur cette déchetterie, cette zone de stockage a été déplacée. La plateforme des Mélèzes, terrain en friche appartenant à l'Agglo, a été aménagée. D'importants travaux ont eu lieu pour créer une zone de stockage adaptée.

L'ancienne zone de stockage a été reconvertie et aménagée spécifiquement pour le dépôt :

- Des déchets dangereux diffus,
- Des bornes de tri sélectif.

L'algéco a été mis en œuvre pour créer une salle de repas pour les gardiens et chauffeurs présents sur site. Suite à la réorganisation des horaires en date de 2019, les gardiens devaient bénéficier d'un lieu adapté pour prendre une pause déjeuner.

14.4 LA FREQUENTATION DES SITES

Les sites de Vétraz-Monthoux et de Gaillard ont été équipés de boucles de comptage en 2015 et 2016. Le site de Saint-Cergues a été équipé en 2017 et celui de Bonne en Octobre 2019. Ces équipements permettent de connaître le taux de fréquentation mais aussi les pics de passage sur les 4 déchetteries.

L'année 2020 est incomplète pour les données de la déchetterie de Vétraz-Monthoux suite à un problème batterie. Les données n'ont pas été comptabilisées de fin septembre à décembre 2020.

Baisse fréquentation des sites liés à crise sanitaire et à l'absence de comptage sur la déchetterie de Vétraz-Monthoux durant une période de 4 mois.

Total Fréquentation 2019	283 830
Total Fréquentation 2020	198 335
Variation fréquentation 2019-2020 (4 sites)	-30%

**L'année 2020 ne comprend pas la période de fin septembre à décembre sur le site de Vétraz-Monthoux*

On peut noter un record d'affluence le jeudi 10 septembre avec **744 passages** sur la déchetterie de Vétraz-Monthoux. Ce chiffre est en forte baisse, l'année précédente 1 100 passages avaient été enregistrés le 31 mai 2019.

Augmentation de la fréquentation de Bonne liée la réhabilitation complète du site en 2019.

Déchetterie de Vétraz-Monthoux

Site	Année	Total*	Moyenne	Comptage de pointe	Période de pointe
Déchetterie de Vétraz-Monthoux	2020	90 834	335	744	10/09/2020
	2019	175 219	480	1129	31/05/2019
	2018	188 333	517	1157	11/05/2018
	2017	194 249	532	1097	26/05/2017
	2016	187 114	511	1099	06/05/2016
Différentiel 2019-2020		- 48%			

**L'année 2020 ne comprend pas la période de fin septembre à décembre*

Déchetterie de Gaillard

Site	Année	Total*	Moyenne	Comptage de pointe	Période de pointe
Déchetterie de Gaillard	2020	51 158	141	376	20/06/2020
	2019	68 951	189	491	31/05/2019
	2018	76 555	210	530	21/04/2018
	2017	78 237	214	504	08/04/2017
	2016	58 461	236	574	07/05/2016
Différentiel 2019-2020		-25%			

**L'année 2016 ne comprend que la période d'avril à décembre*

Déchetterie de Saint-Cergues

Site	Année	Total*	Moyenne	Comptage de pointe	Période de pointe
Déchetterie de Saint Cergues	2020	22 252	61	224	12/11/2020
	2019	31 176	85	262	13/04/2019
	2018	28 515	78	274	28/04/2018
Différentiel 2019-2020		-28%			

Déchetterie de Bonne

Site	Année	Total*	Moyenne	Comptage de pointe	Période de pointe
Déchetterie de Bonne	2020	34091	93	311	20/06/2020
	2019	8484	94	315	12/10/2019
Différentiel 2019-2020		+75%			

**L'année 2019 ne comprend que le dernier trimestre*

14.5 CONTRÔLE D'ACCÈS

Depuis le mois d'octobre 2018, le service déchetterie a déployé une vignette d'accès pour les 4 sites de l'Agglomération. Cet outil a été mis en place pour renforcer le contrôle d'accès et simplifier l'accès aux sites. La vignette est devenue obligatoire au premier septembre 2019.

Elle permet aux habitants d'accéder aux 4 déchetteries sans avoir à présenter un justificatif de domicile à chaque passage.



Les **vignettes, de trois types, PARTICULIER, PROFESSIONNEL et DEROGATION** sont obligatoires pour tout accès aux déchetteries.

Chaque type est réservé exclusivement à une catégorie d'usager et de véhicules.

Les conditions d'attribution sont les suivantes :

❖ **Vignette PARTICULIER**

Donne accès aux déchetteries pour les **apports issus des activités ménagères**. Elle est réservée exclusivement aux particuliers et aux véhicules de catégorie 1.

❖ **Vignette PROFESSIONNEL**

Donne accès aux déchetteries pour les **apports issus des activités économiques**. Elle est réservée exclusivement aux professionnels et aux véhicules de catégorie 2 et 3.

❖ **Vignette DEROGATION + carte de passage**

Donne accès aux déchetteries pour les **apports issus des activités ménagères**.

Elle est réservée pour les cas suivants :

- Aux particuliers et aux véhicules de catégorie 2 et 3 (cas par cas),
- Prêt régulier du véhicule par un tiers à un résident de l'Agglo,
- Véhicule de fonction.

Toute vignette dérogation accordée donne lieu à l'établissement d'une carte de passages, limités à **24 par an**, à présenter à chaque passage en déchetterie.

Les personnes qui, sans véhicule, sont obligées de louer, prêter un véhicule pour évacuer leurs déchets devront se munir d'un justificatif de domicile inférieur à 6 mois.

Au 31 décembre 2020, **30 000 vignettes avaient été attribuées** (5 220 en 2019).

Le secrétariat de la direction a aussi connu une forte hausse des appels téléphoniques à ce sujet.

E- LES CHIFFRES DE LA GESTION DES DÉCHETS

15. DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Gisement Annemasse Agglo (en tonnes)			2010	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Population de référence			78 791	85 442	87 209	89 923	91 801	92 938	92 962	93 779	0.88%
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)	Ordures Ménagères Résiduelles	28 273	26 254	25 849	25 734	26 042	26 642	26 581	26 898	1,19%
		Verre	1 854	1 907	1 958	1 881	1 856	1 872	1 893	1 948	2,92%
		Plastique/Alu	267	305	289	213	220	225	210	220	4,59%
		Papier/Cart	2 406	2 627	2 351	1 878	1 731	1 733	1 528	1 413	-7,55%
		Multimatériaux			758	1 486	1 511	1 532	1 637	1 610	-1,64%
		Total OMA	32 800	31 093	31 205	31 192	31 360	32 004	31 849	32 088	0,75%
	Collectes spécifiques	Marchés alimentaires (pro)			232	252	202	193	209	plus de marché	
		Cartons commerces (pro)	304	325	338	352	352	324	344	330	-4,13%
		Textiles			174	131	199	257	178	267	49,94%
		Total collecte spé.	304	325	744	735	753	774	732	597	
	Déchetteries	Total déchetteries	17 674	21 312	21 376	21 269	21 293	23 339	22 228	16 939	-23.80%
Total DMA			50 778	52 730	53 325	53 196	53 406	56 117	54 808	49 624	-9.46%

- ✚ Le tonnage global de déchets ménagers assimilés collectés a diminué de 14 %. Cette forte baisse s'explique par la crise sanitaire liée au covid-19,
- ✚ Le tonnage collecté en déchetteries diminue fortement entre 2019 et 2020. Les déchetteries ont été fermées durant le 1er confinement sur une période de 6 semaines. Dans un second temps, les usagers devaient, pour se rendre en déchetterie, prendre un rendez-vous. Par la suite, les horaires des déchetteries ont été adaptés aux périodes de couvre-feu,
- ✚ Le tonnage d'ordures ménagères incinérées à l'UVE de Valserhône connaît une augmentation de 1.19% qui est à corréliser avec l'augmentation de la population de 0.88 %,

✚ La collecte sélective fluctue en fonction des matériaux.

15.1 QUANTITÉ COLLECTÉE PAR HABITANT

Gisement Annemasse Agglo (en kg/hab/an - pop DGF)			2010	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)	Ordures Ménagères Résiduelles	358,84	307,27	296,4	286,18	283,68	286,66	285,93	286,82	0,31%
		Verre	23,53	22,32	22,45	20,92	20,22	20,14	20,36	20,77	2,04%
		Plastique/Alu	3,39	3,57	3,31	2,37	2,4	2,42	2,26	2,34	3,63%
		Papier/Cart	30,54	30,75	26,96	20,88	18,86	18,65	16,44	15,06	-8,38%
		Multimatériaux			8,69	16,53	16,46	16,48	17,61	17,17	-2,50%
		Total OMA	416,29	363,91	357,82	346,87	341,61	344,36	342,6	342,17	-0,13%
	Collectes spécifiques	Marchés alimentaires (pro)			2,66	2,8	2,2	2,08	2,25	0	
		Cartons commerces (pro)	3,86	3,8	3,88	3,91	3,83	3,49	3,7	3,52	-4,95%
		Textiles			1,99	1,46	2,17	2,76	1,92	2,85	48,23%
		Total collecte spé.	3,86	3,8	8,53	8,17	8,2	8,32	7,87	6,36	
	Déchetteries	Total déchetteries	224,32	249,44	245,11	236,52	231,95	251,13	239,11	180.602	-24,46%
	Total DMA		644,46	617,15	611,46	591,57	581,76	603,81	589,58	529.16	-10.25%

On note :

- ✚ Une diminution depuis 2010 de la production d'ordures ménagères et assimilés (-72,02 kg par habitant),
- ✚ Une diminution des déchets apportés en déchetteries (- 68,44 kg par habitant), qui s'explique par le contexte sanitaire lié au COVID-19,
- ✚ Une belle progression sur la filière textile, qui s'explique par l'augmentation du nombre de points de tri sur le territoire,
- ✚ La diminution de la production de papier/cartonnettes par habitant, constatée depuis quelques années.

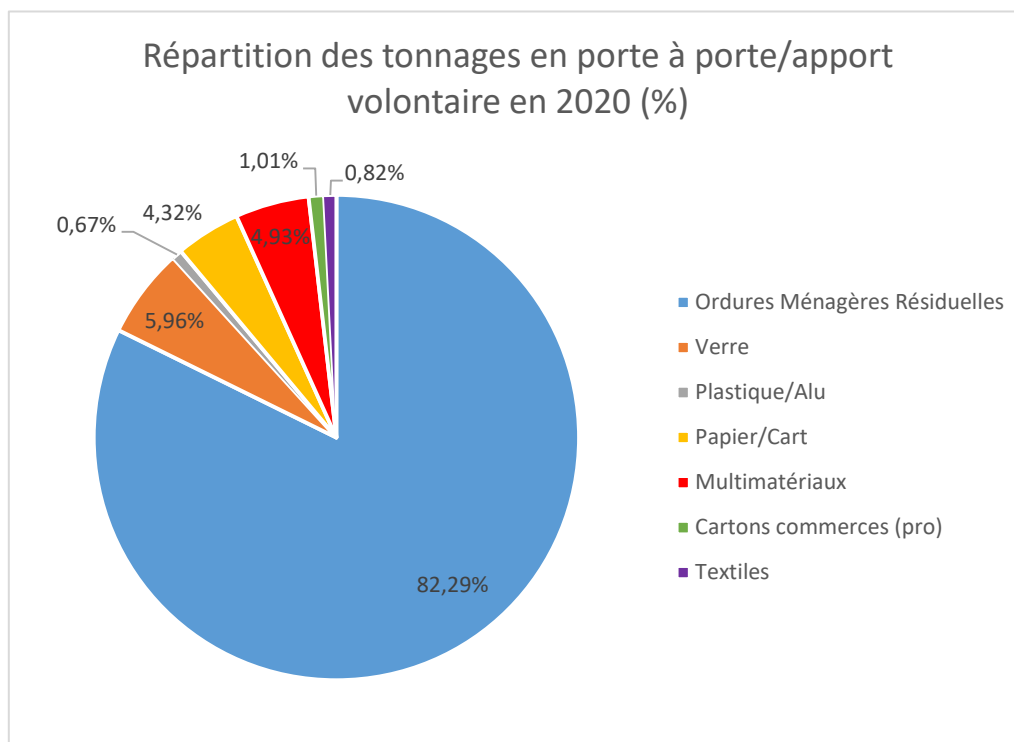
15.2 TONNAGES COLLECTÉS EN PORTE À PORTE/APPORT VOLONTAIRE

L'évolution des tonnages de déchets collectés est représentée par le tableau ci-dessous :

Flux	Type collecte	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	kg/hab	Evolution 2019-2020
Ordures Ménagères	PàP	26118	26254	25849	25734	26042	26642	26 581	26 898	286,82	1,19%
Verre	AV	1815	1907	1958	1881	1856	1872	1 893	1 948	20,77	2,92%
Plastique/Alu	AV	307	305	289	213	220	225	210	220	2,34	4,59%
Papier/Carton (yc carton + papier déch)	AV	2574	2627	2351	1878	1731	1733	1 528	1 413	15,06	-7,55%
Multimatériaux	PàP			758	1486	1511	1532	1 637	1 610	17,17	-1,64%
Cartons des commerces	PàP	324	325	338	352	352	324	344	330	3,52	-4,13%
Dépôts sauvages	AV	122		138	Flux OM	Flux OM	Flux OM	Flux OM	Flux OM		
Total		31 260	31 418	31 681	31 544	31 713	32 329	32 193	32 418	345,69	0,70%
Tonnages EMR		4695	4839	5356	5458	5319	5362	5268	5190	55,35	-1,47%

Population prise en compte: 93 779 habitants DGF 2020.

Les données sont indiquées en tonnes de déchets pour chaque année



16. TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES

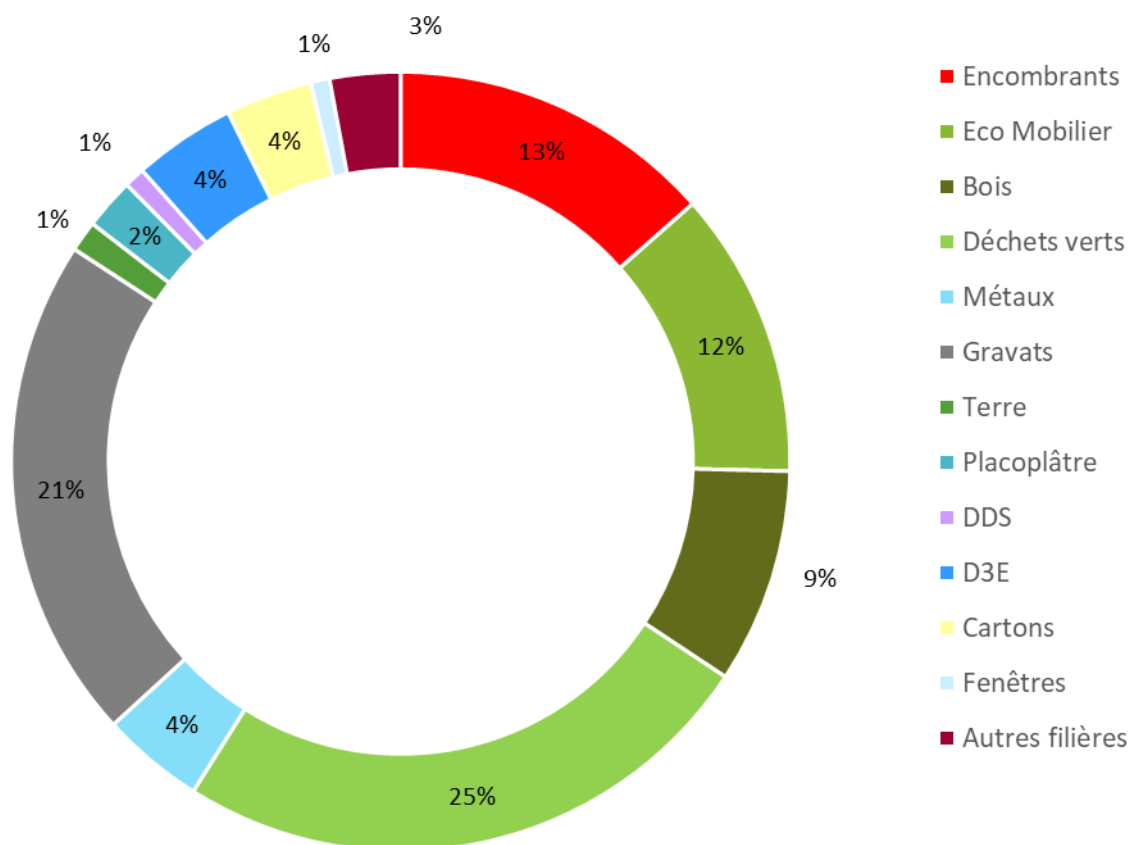
16.1 TONNAGES PAR FLUX

Gisement Annemasse Agglo		2010	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Population de référence*		78791	85442	87209	89923	91801	92938	92962	93779	
Déchetteries	Encombrants	4062	3085	3228	2904	2828	3043	2657,81	2286,2	-13,98%
	Eco Mobilier				736	1582	2570	2663,62	2015,8	-24,32%
	Bois	1599	3774	3951	3487	3084	2660	2015,85	1510,8	-25,05%
	Déchets Verts	4962	6523	5827	5806	4633	4791	4545,00	4171,9	-8,21%
	Pneus	73	63	76	60	67	81	86,46	77,7	-10,13%
	Métaux	867	772	922	903	925	910	782,78	722,4	-7,72%
	Gravats	4723	4545	4498	4328	5687	6623	6736,80	3552,0	-47,27%
	Terre		154	420	550	238	181	266,50	216,3	-18,83%
	Placoplâtre		477	430	495	439	510	453,42	359,8	-20,66%
	Laine de Verre		50	33	55	52	58	40,70	38,3	-5,85%
	Amiante	8	28	3	2	1	0	2,38	5,1	115,97%
	DDS	16	85	84	99	86	126	161,64	145,8	-9,83%
	DEEE	320	397	607	651	696	740	747,40	719,8	-3,69%
	Verre Plat		189	150	164	172	147	89,36	81,6	-8,68%
	Papiers	370	272	231	193	50				
	Cartons	669	894	852	751	664	699	616,78	609,8	-1,13%
	Lampes/Néons	1	1	2	2	1		1,88	1,3	-31,91%
	Piles	5	5	5	5	4	6	3,94	5,0	27,66%
	Huiles minérales			20	20	15	20	17,17	16,6	-3,09%
	Textiles			35	59	69	61	89,76	78,6	-12,44%
	Batteries						11	9,66	5,2	-45,96%
	Vélos						2			
	DIB						37	91,74	186,6	103,39%
	Fenêtres						63	147,04	132,2	-10,08%
	Total déchetteries	17674	21312	21376	21269	21293	23339	22 228	16 939	-23,79%

*Population prise en compte DGF 2020 : 93 779

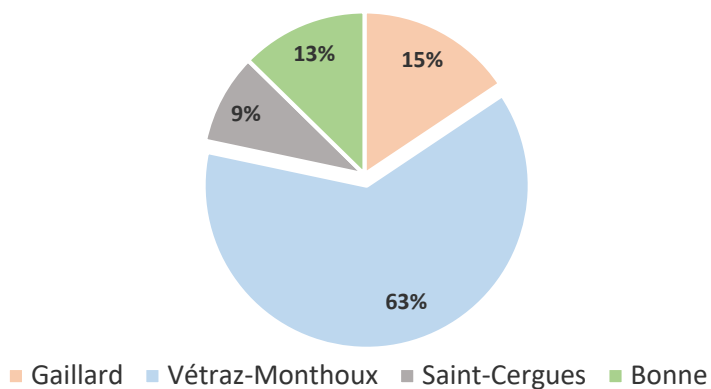


Répartition des flux déposés en déchetteries - 2020



16.2 TONNAGES PAR SITES

REPARTITION DU TONNAGE PAR SITES 2020



16.3 TONNAGES DES ARTISANS

Flux	2010	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Artisans (en tonnes - yc administrations)	2 120	2 576	2 352	2 222	2 036	2 652	2 230	2 222

Les données sont indiquées en tonnes de déchets pour chaque année

Le tonnage correspond à 9136 passages enregistrés sur le pont bascule pour l'année 2020 (Stable par rapport à 2019 avec 8197 et ce malgré le COVID).



F- LE TRAITEMENT DES DECHETS

17. LES DIFFÉRENTS TRAITEMENTS

Dans ce cadre, les déchets d'Annemasse-Agglo sont valorisés selon 3 modes :

- * **la valorisation matière** : sous forme de matériaux recyclables ou d'objets réutilisables ou réemployables,
- * **la valorisation organique** : les déchets fermentescibles sont valorisés par compostage,
- * **la valorisation énergétique** : récupération de chaleur émise lors de l'incinération des déchets ménagers et assimilés et valorisation de celle-ci pour des applications directes ou pour produire de l'électricité.

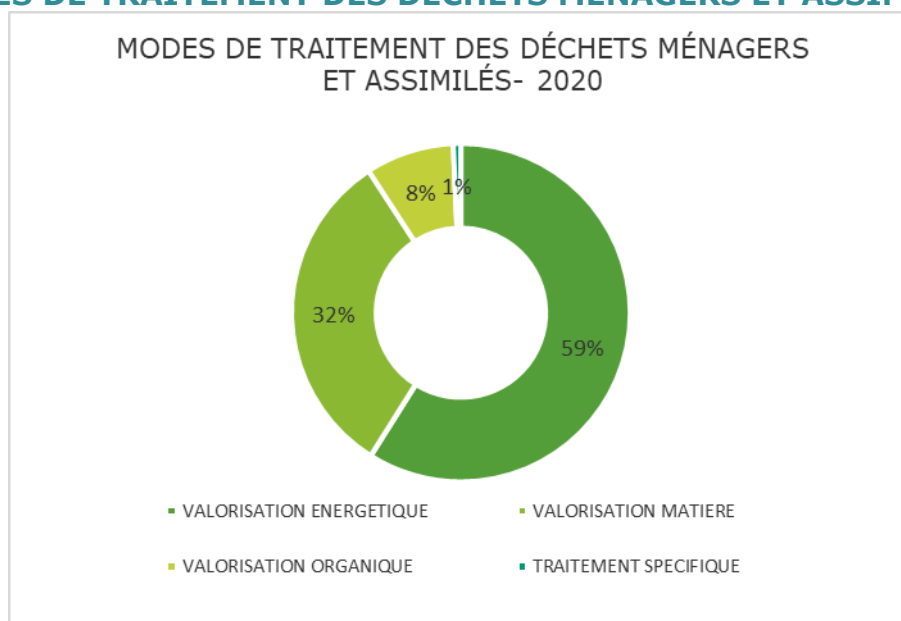
18. LES EXUTOIRES ET TYPES DE VALORISATION

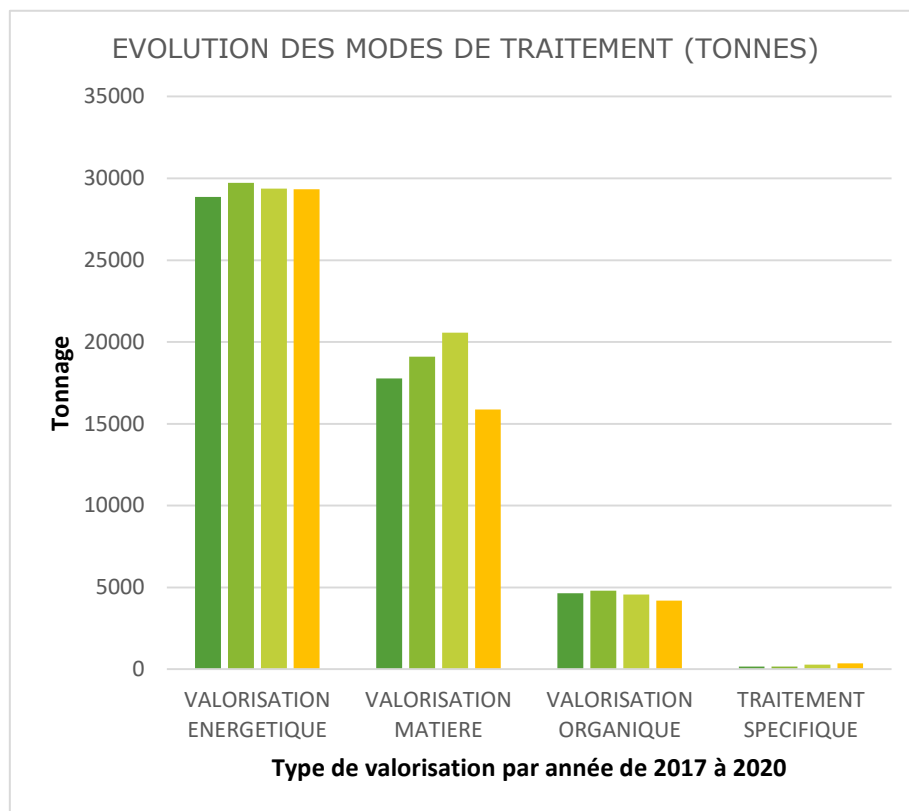
Modes de traitement Annemasse Agglo			Regroupement	Unité de traitement	Mode de traitement
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)	Ordures Ménagères	Quais de transfert d'Etrembières et de Saint-Pierre-en-Faucigny	UVE Valserhône (01)	Valorisation énergétique : énergie thermique autoconsommée et production d'électricité
		Verre	Prestation service - Guérin	Glasspack	Valorisation matière
		Plastique/Alu	Prestation service - Excoffier (74)	Récupérateurs matière	Valorisation matière
		Papier/Cart	Prestation service - Excoffier (74)		Valorisation matière
		Multimatériaux	Prestation service - Excoffier (74)		Valorisation matière
	Collectes spécifiques	Marchés alimentaires (pro)	Prestation service - Ortec (74)	Compostière de Savoie (74) - UVE Valserhône (01)	Valorisation matière/organique/énergétique
		Cartons commerces (pro)	Prestation service - Ortec (74)	Envoi chez Excoffier (74)	Valorisation matière
		Textiles	Eco-organisme Le Relais	Centres de tri en France	Valorisation matière

Modes de traitement Annemasse Agglo		Regroupement	Unité de traitement	Mode de traitement
Déchetteries	Encombrants	Quai de transfert d'Etrembières (74) - régie	UVE Valserhône (01)	Valorisation énergétique : énergie thermique autoconsommée et production d'électricité
	Eco Mobilier	Eco-organisme - prestation service Excoffier	Site Excoffier, Villy-le-Pelloux (74)	Valorisation matière et énergétique
	Bois	Durr Recyclage - Perrignier (74) - régie	Auvergne-Rhône-Alpes et Modène Ecoblocks (Italie)	Valorisation matière/énergétique : bois de chauffage et dés de palette
	Déchets Verts	Compostière de Savoie - Perrignier (74) - régie	Compostière de Savoie (74)	Valorisation organique : amendements pour terres agricoles et vente
	Pneus	Granulutex - Perrignier (74) - régie	Perrignier (74)	Tri, valorisation : pneumatiques entiers en chantier de TP, broyat : chantiers TP, granulation, énergétique en cimenterie
	Métaux	Prestation service - Excoffier	Groisy (74)	Tri et broyage pour réutilisation
	Gravats	Rey Frères - Lully (74) - régie	Rey Frères - Lully (74)	Valorisation matière : concassage et crible pour réutilisation
	Terre	CSP Allinges (74) - régie	ISDI CET 3	Valorisation matière : remblai
	Placoplatre	Prestation service - CSP - Allinges (74) régie	Nantet, Francin (73)	Valorisation matière : production de nouvelles plaques de plâtre
	Laine de Verre	Prestation service - Excoffier - Bons-en-Chablais (74)	Isoverre (Orange, 83)	Valorisation matière : procédé de traitement pour réinsertion dans la fabrication de la laine de verre
	Amiante	CSP Allinges (74) - régie	CET classe 2 Satrod, Roche la Molière (42)	Enfouissement
	DDS	Eco-organisme - EcoDDS - prestation service Excoffier Prestation service Chimirec - Centre Est, Plateforme de Montmorot (39)	TREDI (38) DEM CHAUNY (02) TRD ORTEC (08) HOMBOURG (68)	Valorisation énergétique
	DEEE	Prestation service Excoffier - Groisy (74)	Regroupement	Valorisation ferraille en matières recyclées, valorisation énergétique, élimination en installations spécialisées
	Verre Plat	Prestation service - Excoffier - Bons-en-Chablais (74)	Solover, Vial Recyclage (42)	Valorisation matière : tri optique puis fonte pour l'industrie du verre

Cartons	Prestation service - Excoffier - Bons-en-Chablais (74)	Récupérateurs matière	Valorisation matière
Lampes/Néons	Prestation service Excoffier - Groisy (74)	Regroupement	Valorisation ferraille en matières recyclées, valorisation énergétique, élimination en installations spécialisées
Huiles minérales	Prestation service Chimirec - Centre Est, Plateforme de Montmorot (39)	Troglitz : Allemagne ou Italie	Valorisation matière : régénération des huiles ou utilisation en combustibles
Vélos	Pignon sur Rue, Ambilly (74)	Ambilly (74)	Réutilisation vélos et pièces, réparation
DIB	CSP Allinges (74) - régie	Sibuet (73)	Valorisation matière : production de combustibles solides de récupération
Fenêtres	CSP Allinges (74) - régie	Nantet (73)	Séparation des menuiseries du verre plat. Production de panneaux agglomérés et verre.

19. MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS





20. L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE VALSERHÔNE

Le traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi que des DEM collectés en déchetteries, est effectué par incinération, à l'Unité de Valorisation Énergétique de Valserhône construite et gérée par le SIDEFAGE et mise en service en août 1998.

Une fois collectés, les déchets sont transportés jusqu'au quai de transfert d'Etrembières, où ils sont vidés dans une trémie puis compactés dans des conteneurs pour être transférés par rail à l'UVE où ils sont incinérés.

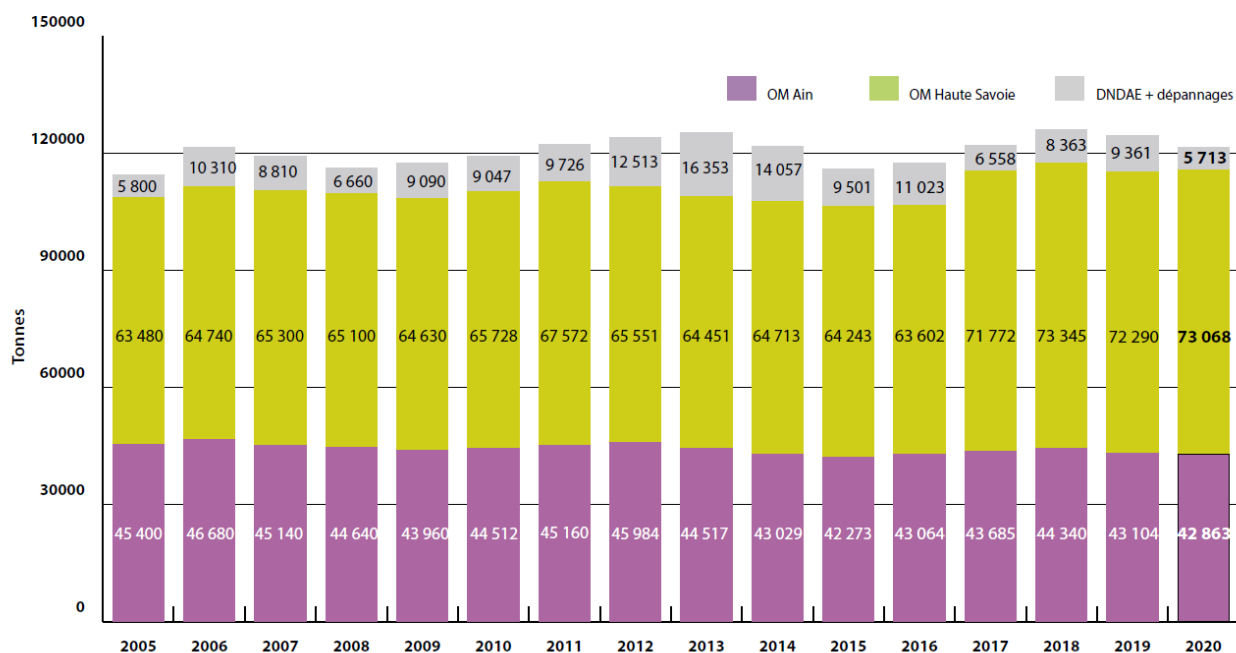
Les données suivantes sont issues du Rapport d'Activité de l'UVE transmis par le SIDEFAGE.



Répartition des déchets à destination de l'incinérateur :

Valorisation énergétique (Incinération)

Evolution des tonnages traités de 2005 à 2020



Récapitulatif d'exploitation 2020 :

LES TRANSPORTS PAR VOIE FERRÉE

Tonnages

Compactés à Saint Pierre en Faucigny (74) :	14 710 tonnes	Évolution / 2019
Compactés à Etrembières (74) :	41 746 tonnes	
TOTAL livraisons sur les quais de transfert	56 456 tonnes	
TOTAL tonnages confiés à Forwardis	54 048 tonnes	- 1,60 %
<i>(dont 1 152 tonnes par route)</i>		



NB 1 : La voie ferrée du Pays de Gex a été fermée par SNCF Réseau début mai 2014.

NB 2 : Les déroutages vers d'autres incinérateurs peuvent être effectués par le SIDEFAGE lui-même depuis ses quais de transfert.

RÉCAPITULATIF D'EXPLOITATION ANNÉE 2020

Bilan temps de fonctionnement et PCI

Temps de fonctionnement		PCI moyen
LIGNE 1	7 379 heures	2 263 (kcal/tonne)
LIGNE 2	7 577 heures	

Bilan hydraulique (m³)

Eau de ville prélevée	6 550
Eau du Rhône utilisée	23 820 791
Production eau filtrée	271 670
Production eau déminéralisée	12 337

Bilan réactifs

Chaux (t)	333
Soude (t)	283
TMT (kg)	1 342
Propane (MWh)	4 250
Charbon actif (t)	81
Urée (t)	559

Bilan déchets (tonnes)

Déchets incinérés (t)	114 885
Déchets déroutés (t)	830
Mâchefers valorisés (t)	25 691
Ferrailles recyclées (t)	3 851
Non ferreux Brut (t)	295
Non ferreux Net (t)	172
REFIOM (t)	2 802

Bilan électrique

Vapeur produite (t)	352 975
Electricité produite (MWh)	63 050
Electricité consommée (MWh)	15 977
Electricité achetée (MWh)	863
Electricité vendue (MWh)	47 936

Performance énergétique 2020 :

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'UVE EN 2020

La performance énergétique de l'installation se calcule suivant la formule ci-dessous :

$$Pe = 1,089 \times [(2,6 \times Ee.p + 1,1 \times Eth.p) - (2,6 \times Ee.a + 1,1 \times Eth.a + Ec.a)] / (2,3 \times T)$$

Avec :

Pe Performance Énergétique de l'installation

Ee.p Electricité produite par l'installation (MWh/an)

Eth.p Chaleur produite par l'installation (MWh/an) – Valorisation par réchauffage de l'air de combustion des fours et de la bâche alimentaire

Eth.a Energie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (MWh/an)

Ec.a Energie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (Propane MWh/an)

Ee.a Energie électrique externe achetée par l'installation (MWh/an)

2,3 Facteur multiplicatif intégrant un PCI générique des déchets de 2044 th/t

T Tonnage de déchets traité dans l'année par l'UVE.

Dans le cas du SIDEFAGE, les facteurs ci-dessus ont été pour l'année 2020 les suivants :

	Résultats 2020	Unité
Ee.p	63 050	MWh
Eth.p	48 420	MWh
Eth.a	0	MWh
Ec.a	4 250	MWh
Ee.a	863	MWh
T	114 885	Tonnes

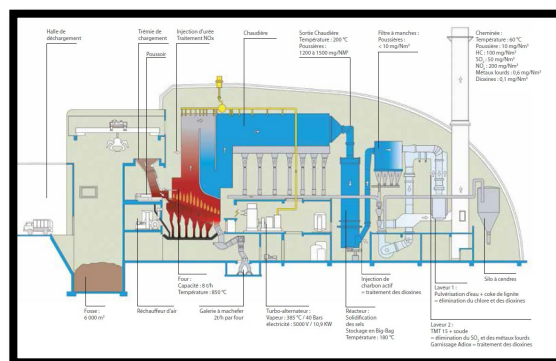
$$Pe = 1,089 \times [(2,6 \times 63\,050 + 1,1 \times 48\,420) - (2,6 \times 863 + 1,1 \times 0 + 4\,250)] / (2,3 \times 114\,885)$$

$$Pe = 0,868$$

Le résultat étant supérieur à 0,65 l'installation est considérée comme présentant une performance énergétique de niveau élevé. L'indice de performance énergétique R1 suivant le mode de calcul européen est de 0,812.

SIDEFAGE - Rapport annuel 2020 - LIVRE 2

L'usine est équipée d'une turbine permettant de produire de l'électricité. Une partie est utilisée sur place pour son fonctionnement, le reste est vendu à EDF. Il s'agit d'un traitement par valorisation énergétique.



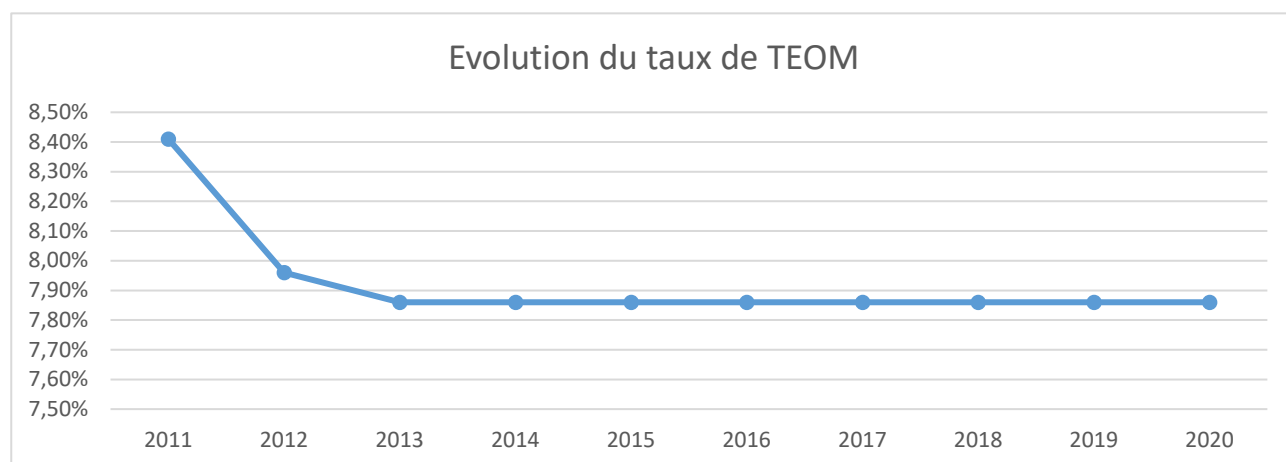
G- LES INDICATEURS FINANCIERS DE LA GESTION DES DÉCHETS

21. LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS

La direction de la gestion des déchets fait l'objet d'un budget annexe financé majoritairement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Celle-ci est assise sur les bases de la taxe foncière.

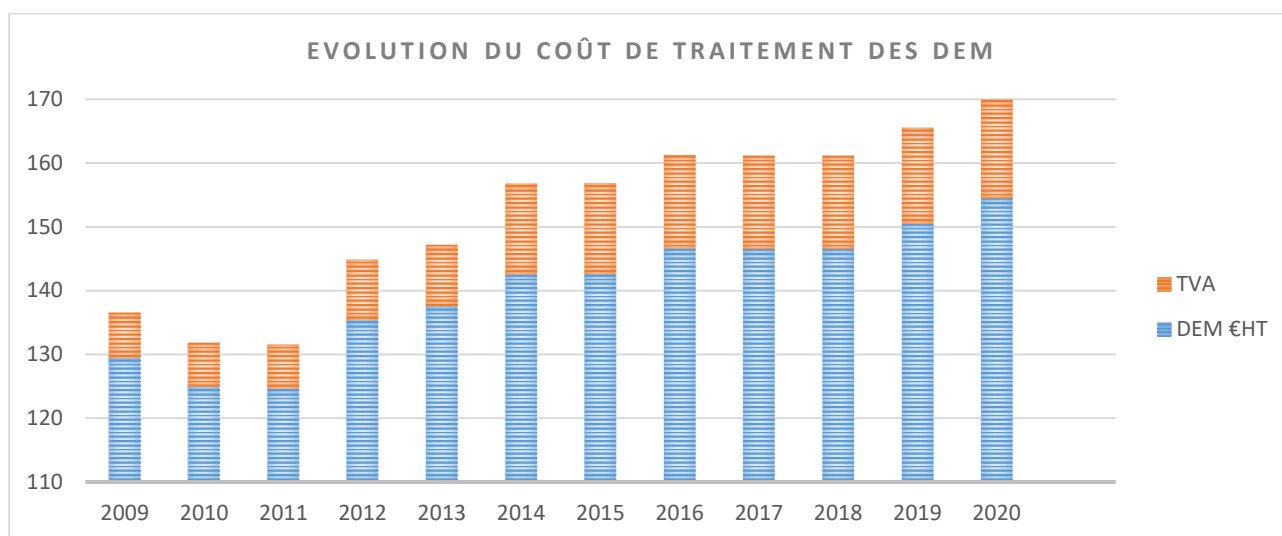
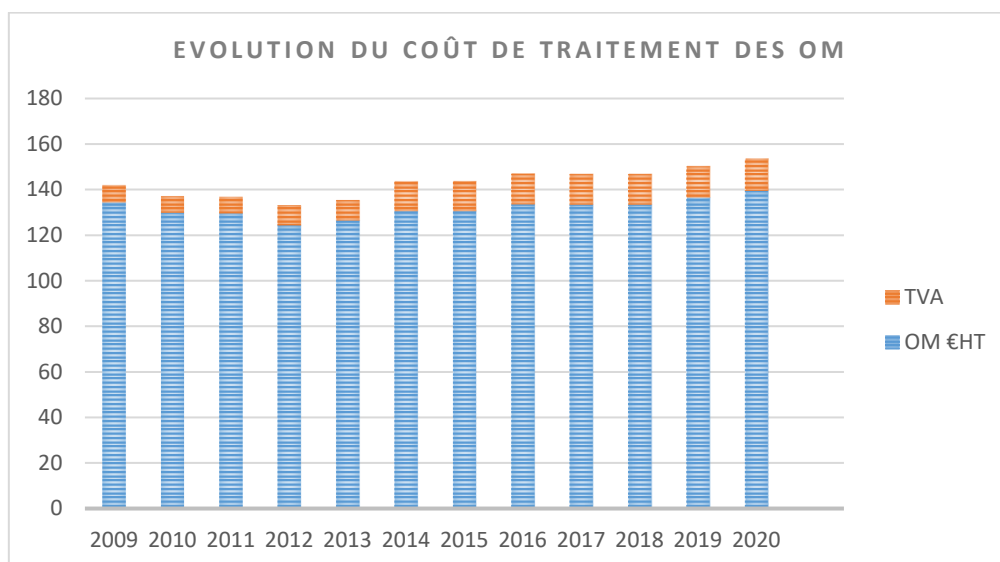
Evolution du taux de TEOM :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Secteur Voirons	8,67%	8,43%	8,41%	7,96%	7,86%	7,86%	7,86%	7,86%	7,86%	7,86%	7,86%	7,86%
Secteur Annemasse	8,99%	8,87%										



Evolution du coût de traitement des déchets incinérables :

Evolution du coût de traitement € HT	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
OM	134,5	130	129,7	124,4	126,6	130,57	130,59	133,61	133,5	133,51	136,5	139,5
DEM	129,5	125	124,7	135,4	137,6	142,57	142,59	146,61	146,50	146,51	150,50	154,50
TVA	5,50%	5,50%	5,50%	7,0%	7,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
Total OM TTC	141,90	137,15	136,83	133,11	135,46	143,63	143,65	146,97	146,85	146,86	150,15	153,45
Total DEM TTC	136,62	131,88	131,56	144,88	147,23	156,83	156,85	161,27	161,15	161,16	165,55	169,95



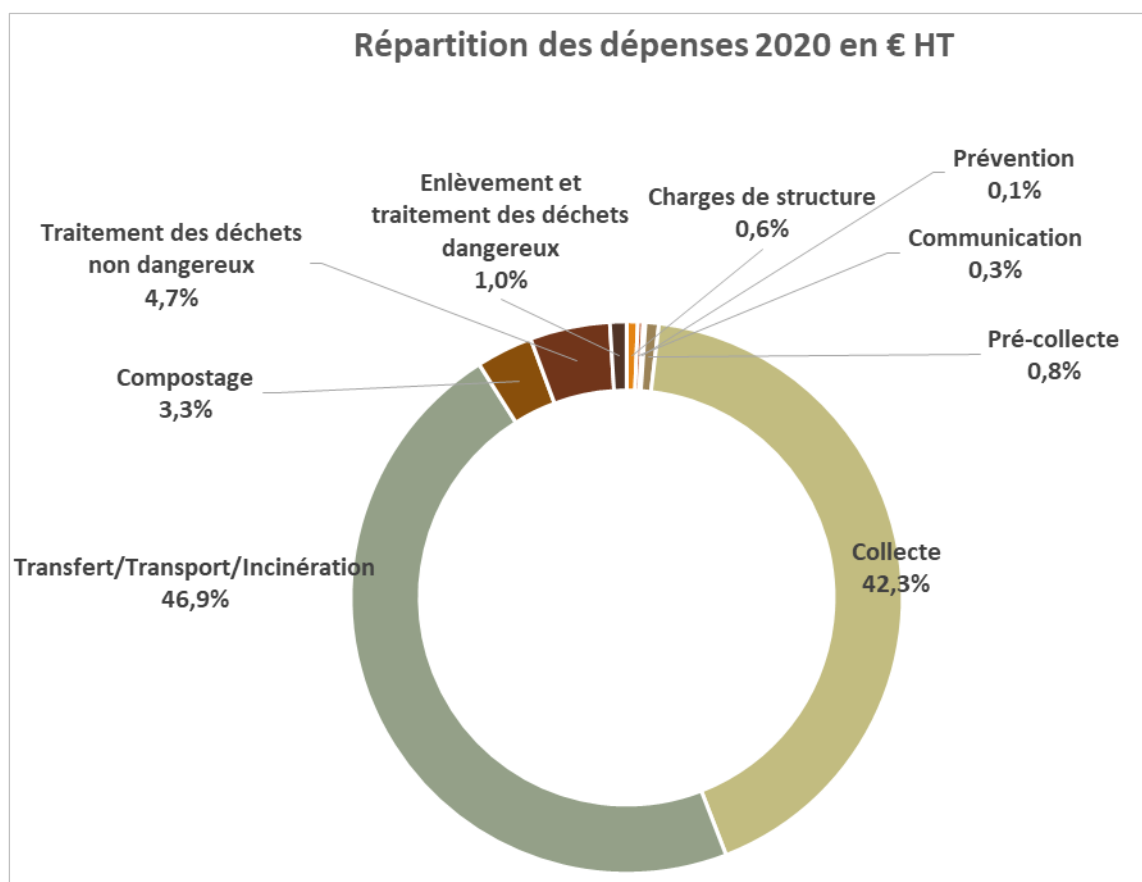
22. LES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont présentées dans les tableaux suivants. Pour précision :

- La collecte des ordures ménagères en porte à porte est effectuée en régie,
- La collecte des ordures ménagères en apport volontaire est effectuée en prestation de service,
- La collecte des emballages ménagers recyclables est effectuée en prestation de service (porte à porte/apport volontaire),
- La collecte des déchetteries est effectuée, en partie, en régie,
- Le traitement des déchets (collecte et déchetteries) est effectué en prestation de service.

RÉPARTITION DES DÉPENSES 2020

Dépenses de fonctionnement 2020 (CA)	10 404 081,53
Dépenses de fonctionnement 2019 (CA)	10 304 831,56
Différentiel	+0,96%



Le montant annuel des dépenses de prévention et de gestion des déchets (collecte et traitement) comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marchés de prestations de service, locations, fournitures diverses et études), les dépenses de personnel d'Annemasse-Agglo directement affecté à la collecte des déchets ainsi que les frais de structure (amortissements, entretien des bâtiments, infrastructures...).

En 2020, les dépenses de prévention et de gestion des déchets (fonctionnement et amortissements) se sont élevées à 10,4 M€, soit une augmentation de 0,96% par rapport à 2019.

COMMUNICATION : 0,3 % Principalement les dépenses de communication à destination des usagers et l'activité des ambassadeurs du tri.

PRÉVENTION : 0,1% Mise à disposition de composteurs.

PRÉ-COLLECTE : 0,8% Fourniture de bacs à ordures ménagères et tri sélectif.

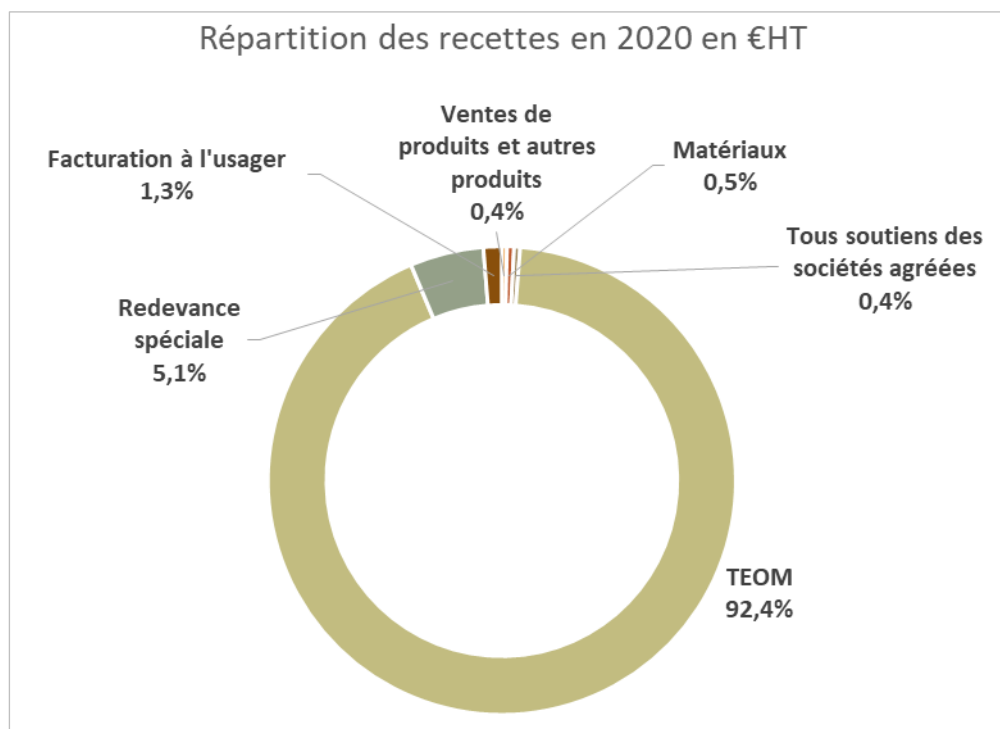
COLLECTE : 42,3% Collecte en bacs, en conteneurs en apport volontaire et en déchetteries.

TRANSFERT, TRANSPORT, INCINÉRATION : 46,9% Valorisation des déchets collectés en porte à porte et en déchetteries.

COMPOSTAGE : 3,3% Traitement des déchets verts en déchetteries.

TRAITEMENT DES DECHETS NON DANGEREUX : 4,7% Traitement des déchets non dangereux issus des déchetteries.

RÉPARTITION DES RECETTES 2020



Les recettes (hors TEOM) proviennent de :

REDEVANCE SPÉCIALE : 5.1% Facturation des professionnels en fonction du volume d'ordures ménagères produit par semaine.

FACTURATION A L'USAGER : 1.3% Facturation des déchets déposés à la déchetterie de Vétraz-Monthoux.

VENTE DE PRODUITS : 0,4% Revente de conteneurs, mise à disposition de composteurs.

MATÉRIAUX : 0,5% Revente des matières : ferraille et batteries.

TOUS SOUTIENS DE SOCIÉTÉS AGRÉÉES : 0,4% Soutiens d'éco-organismes : Ecosystèmes, Eco-Mobilier.

23. LES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les investissements sont intégrés dans la matrice des coûts (Comptacoût méthode ADEME) par le biais des amortissements.

Néanmoins, en 2020, le **montant des investissements réalisés est de 0.9 M€** dont notamment 0,5M€ pour l'acquisition d'un polybenne et d'un véhicule de collecte pour les ordures ménagères.

24. LES COÛTS GLOBAUX DE COLLECTE

La direction de la gestion des déchets s'est engagée dans la démarche ComptaCoût concernant l'analyse des indicateurs financiers. La formation dispensée par l'ADEME a été effectuée et la mise en œuvre de cette nouvelle méthode se fait parallèlement à la rédaction du rapport annuel, pour les années 2018, 2019 et 2020. Les matrices 2019 et 2020 sont en cours de validation et permettront d'établir les différents coûts d'analyse du service public.

25. LA REDEVANCE SPÉCIALE

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Redevance Spéciale a été étendue à l'ensemble des producteurs de déchets sur le territoire d'Annemasse-Agglo et couvre les 12 communes. Celle-ci est appliquée de la manière suivante :

Les redevables	Les dispositions financières
« Exonérés de droit » art. 1382 du CGI	Payent la RS au 1 ^{er} litre de déchets produit
« Gros producteurs » >1500L/semaine	⇒ Passent par une entreprise privée : exonérés de leur TEOM et ne payent pas la RS ⇒ Utilisent le service public : exonérés de leur TEOM et payent la RS dès le 1 ^{er} litre de déchets produit

« Petits producteurs » <1500L/semaine	Payent la TEOM et ne sont pas soumis à la RS
--	---

Les tarifs sont appliqués suivant une grille tarifaire révisée annuellement et votée par le Conseil Communautaire.

27.1 Principe de calcul de la Redevance Spéciale

$$RS = \underbrace{(\text{Volume des bacs} \times \text{Nombre de levées} \times \text{Coût au litre})}_{\text{Part variable}} + \underbrace{80 \text{ €/an}}_{\text{Part fixe}}$$

Coût au litre d'ordures ménagères en 2020 : 0,037 €

H- BILAN ET PERSPECTIVES DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS

2020

■ Globalité du service

- Adaption du service à la crise sanitaire COVID-19
- Formation des agents de la direction de la gestion des déchets
- Engagement dans une démarche globale de planification de la stratégie déchets pour les années 2021 à 2030

■ Collecte des ordures ménagères

- Cartographie des tournées de collecte des ordures ménagères et adaptation des tournées

■ Déchetteries

- Réorganisation de la déchetterie de Vétraz-Montoux

■ Prévention et prospective

- Engagement de la démarche éco-exemplarité
- Déploiement de site de compostage partagé

2021

■ Globalité du service

- Formation des agents de la direction de la gestion des déchets
- Validation du schéma directeur déchets des années 2021 à 2030

■ Collecte des ordures ménagères

- Actualisation de la cartographie des tournées de collecte des ordures ménagères
- Lancement d'un groupe de travail sur la gestion des dépôts sauvages

■ Déchetteries

- Aménagements divers

■ Prévention et prospective

- Réalisation du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)
- Mise à disposition de lombricomposteurs
- Campagne de sensibilisation en porte à porte sur le tri sélectif